

# Ile aux Moines

## La Gazette



*Route pêche*

Photo : Louis-Marie TATTEVIN

*Gazette municipale n° 35 - Juillet 2018*

*1€ au profit d'une association humanitaire*

# SOMMAIRE



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES.....	2	■ LA VIE DE L'ÎLE .....	20
■ ÉDITO DU MAIRE .....	3	■ ET AILLEURS .....	24
■ LA VIE DE LA COMMUNE .....	4	■ CONSEILS MUNICIPAUX.....	25
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS.....	11	■ INFOS PRATIQUES .....	41
■ NOTRE PATRIMOINE .....	18		

## MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

**02 97 26 32 61**

**Fax : 02 97 26 38 27**

**www.mairie-ileauxmoines.fr**

**mairie@mairie-ileauxmoines.fr**

### Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi  
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)  
le matin de 9h00 à 12h00

### Horaires supplémentaires

du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre  
de 15h00 à 17h00 mardi et jeudi  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
tous les samedis de 9h00 à 12h00

## DÉCHETS - TRI

### Encombrants

(Kerscot - Rue du Dolmen)

Lundi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h30 à 12h30

Samedi de 9h00 à 12h

### Déchets verts

**(exclusivement)**

(ancienne décharge de Penhap)

Pour le transport, possibilité de s'adresser  
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

### La commune rappelle :

- *Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le container prévu.*
- *Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.*
- *Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.*

Dessins offerts par notre concitoyen Nono

**Comité de Rédaction :** Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

**Mise en pages :** IOV, Céline Dupuis

Dépôt légal n°1576



## NUMÉROS UTILES

### URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 37 45

### SERVICES

Office de Tourisme (1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	36 31
de 9h à 12h - du mardi au samedi - Toute l'année	
EDF	09 70 83 33 33
ERDF (dépannage)	09 72 67 50 56

### ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo www.kiceo.fr	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

### ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

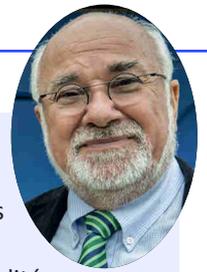
École Saint Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	06 79 10 18 97
Bibliothèque	02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h vendredi de 10h à 12h + lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	
Camping	02 97 26 30 68

### CULTE

Presbytère d'Arradon	02 97 44 03 72
Office dominical à 10h30	

### SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
Sans rendez-vous :	9h30 à 11h30 sauf vendredi 16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi
Sur rendez-vous :	après appel téléphonique
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeute - Yves le Godec	02 97 26 35 03
tous les jours sur RV	
Ostéopathe - Alexa Châtelet-Vannier	06 51 67 72 56
Sage-femme - Anne Bozzetto	06 45 79 17 29
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. <u>Pendant les vacances scolaires :</u> ouvert samedi après-midi et dimanche matin	



## Pour une île propre et respectueuse... à chacun sa part !

Il est relativement facile de s'accorder sur l'intérêt de vivre dans un cadre préservé, propre et accueillant. Mais trop souvent, ces souhaits ont du mal à prendre corps tant nos attitudes individuelles et collectives s'en éloignent.

Nos aïeux avaient déjà conscience de la chance de vivre ici. Et ils n'étaient guère avares dans l'usage des superlatifs pour chanter les mérites de « l'île la plus belle, du golfe le plus beau »... Nous avons quelques belles pages, de poèmes et chansons du siècle dernier, des textes « pompiers » à souhait, témoignant de la fierté des Îlois d'être dépositaires d'un territoire exceptionnel. Ils vantent la beauté du site, la variété et la noblesse de sa végétation, et la beauté des « patriciennes de la mer »...

C'était une époque où la fréquentation de l'île pouvait doubler, par la venue de familles de « duchentils » (littéralement : les gens du château) qui se déportaient pour le temps des vacances passées dans de vieilles maisons louées ou rachetées. Le tourisme de masse, à la journée, la construction de résidences secondaires sont, somme toute, relativement récents mais les impacts du phénomène sont loin d'être bénins. Nous dénombrons aujourd'hui 1250 constructions qualifiées de logements. Le tiers d'entre elles sont habitées par les six cents habitants permanents, l'on peut estimer à six mille les lits occupés entre la mi-juillet et la mi-août et à deux ou trois mille visiteurs certains jours de l'été. J'entends facilement : « Trop ! C'est trop !... ». Le responsable de l'ordre public qu'est le Maire aspirerait aussi à une plus grande quiétude (les nuits, au 14 juillet, 15 août... par exemple...), mais pourtant nous n'avons pas le droit de nier que le tourisme fait vivre l'île. Il est générateur de ressources, d'emplois et de services dont beaucoup perdurent heureusement au-delà de la période estivale. Merci aux professionnels qui acceptent de maintenir leur activité... Par leur présence annuelle, ils concourent au maintien de la population permanente. Un des plus grands risques encourus par l'île serait de devenir une destination vivante durant la seule période touristique.

C'est dans ce contexte, que l'Île-aux-Moines ambitionne de se développer durablement.

Les projets réalisés et portés par la municipalité sont empreints de cette préoccupation, non pas parce qu'elle est dans l'air du temps, mais parce qu'elle s'impose dans la transmission de notre patrimoine : rénovations de l'ancienne école et de la Villa Saint-Paul, réhabilitation de la station d'épuration (qui par le transfert de nos boues sur le continent nous protège des risques de fuites), réhabilitations du Rû Vras, du Toulpry, du Bindo, création d'un « déchet tri » sur le territoire, changement de notre éclairage public, enfouissement des réseaux aériens, promotion de véhicules propres... Au-delà de ces choix d'investissements financiers importants, le développement durable se mesure aussi dans nos capacités individuelles et collectives à soigner notre cadre de vie. La commune a fait le choix de dédier un agent municipal à l'entretien des espaces verts. Certes nous escomptons améliorer l'image de la carte postale, mais nous souhaitons surtout être un aiguillon pour que chaque habitant se sente concerné et conscient de la nécessité de prendre sa place : soin des abords de propriété, des jardins, tri de ses déchets, animaux en laisse, déjections ramassées... Il est tentant de paraphraser John Kennedy : « Ne demande pas ce que l'Île-aux-Moines peut faire pour toi, demande ce que tu peux faire pour elle ! »

La préservation de notre île, de ses sites patrimoniaux n'est pas une option facultative. Nous avons l'impérieuse obligation d'en préparer la transmission aux générations futures. L'obligation s'impose à la collectivité, mais aussi à chacun de nous.

Pour sa part, la commune s'est donné quelques orientations immédiates. Fin mai, nous avons lancé une étude de la préservation des sites patrimoniaux qui nous appartient : le Bois d'Amour, la ferme de Kergonan, le terrain de l'ancienne citerne de Brouël... et nous nous réjouissons d'avoir été retenus pour participer, avec Morbihan Énergies, à un projet, soutenu financièrement par l'État, intitulé « Territoires d'innovation de grande ambition ». Nous pourrions innover en matière de transition énergétique : économies sur les bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, éclairage public, mobilité, développement de nouveaux usages du numérique... Le projet est en cours de réflexion, il vous sera présenté au fur et à mesure de son avancée.

Cheminer ensemble vers une île propre, économe en énergie, connectée, respectueuse de son patrimoine ne se décrète pas, mais se construit au quotidien par une acceptation personnelle de l'enjeu et par des comportements civiques.

Et si nous y arrivons !

5 Juin 2018,

**Philippe Le Bérigot**



### Gros plan sur le personnel de l'EHPAD

Après avoir fait connaissance avec le personnel administratif et celui des services techniques de la mairie, nous souhaitons mettre à l'honneur le personnel de l'EHPAD qui jour après jour permet aux résidents, nos aînés, de passer une fin de vie dans les meilleures conditions qui soient.

Toutes et tous mettent toutes leurs compétences, leur générosité et leur patience à rendre heureuses ces journées loin de leurs familles et de faire de cet établissement leur nouveau lieu de vie.

L'équipe, très solidaire, se décompose en personnel soignant, administratif et hôtelier et s'occupe jour et nuit de 21 résidents.

Six agents, Viviane Bellégo, Béatrice Camenen, Francine Comte, Florence Frémont, Marie-France Maginot et Catherine Prono et quatre aides-soignants, Pierre Fauveau, Youna Jobic, Claire Le Mentec et Sophie Montfort assistent quotidiennement les résidents dans les actes de la vie courante comme l'aide à la toilette ou aux repas, avec patience, empathie et une grande efficacité.

Deux aides médico-psychologiques, Patricia Beucherie et Émeline Le Mené, viennent compléter ce travail par des activités adaptées en animant les journées pour maintenir l'éveil et la culture de chacun et ainsi empêcher l'isolement et reculer la régression des acquis.

Toute l'équipe de santé est encadrée par l'infirmière Marina Le Devehat qui coordonne et adapte les traitements en collaboration avec le médecin Yves Taveau de façon hebdomadaire. L'infirmier Régis Talhouarne, quant à lui, prend le relais pour les interventions du week-end.

Au personnel médical vient s'ajouter ponctuellement le travail du kinésithérapeute Yves Le Godec.

Dans cette énumération, il ne faut surtout pas oublier la partie restauration, si importante pour le moral et le bien



*Patricia Beucherie, Marina Le Devehat, Marie-Pierre Mérini, Youna Jobic, Viviane Bellégo, Sophie Montfort, Émeline Le Mené, Claire Le Mentec, Francine Comte, Adeline Rolland, Florence Frémont, Aurélien Corven.*

vivre de chacun, qui est assurée par Éric Le Cohéléach qui sait si bien varier les menus et faire de chaque repas un moment très attendu par tous.

Quant à la partie administrative, elle est effectuée depuis l'ouverture de la structure en juillet 2007 par Marie Pierre Mérini qui assure l'accueil et collabore efficacement avec la directrice Adeline Rolland qui, en poste depuis février 2017, structure, administre et veille au bon fonctionnement et à la cohésion de l'équipe avec gentillesse et professionnalisme. Durant son congé maternité, c'est Aurélien Corven qui assurera la direction de l'établissement.

À tous et toutes un grand merci pour la patience, l'empathie, la réactivité et l'efficacité dont ils font preuve au quotidien.

*Laure Pédezert*

### L'EHPAD



L'année 2018 a commencé par un goûter autour d'une galette des rois avec les familles. Une ambiance thé dansant a régné tout l'après-midi à la résidence.

Tous les mois un loto est organisé avec des petits lots qui réjouissent les résidents.

En mars le groupe de danse de l'Île-aux-Moines Korollerien Izenah a permis de découvrir les danses bretonnes et de faire une initiation aux résidents qui le souhaitaient.

Avant chaque vacance scolaire, les enfants viennent prendre le goûter avec les résidents après avoir poussé la chansonnette ou fait des jeux de mime.

Tous les mois également, un après-midi crêpe ou gaufre est mis en place avec la participation des familles.

L'établissement a la chance de compter sur la présence régulière des familles. Cela participe à l'ambiance chaleureuse et conviviale qui caractérise la résidence.

En juin, les résidents pourront de nouveau profiter de la pointe du Trec'h lors du pique-nique annuel en espérant que le soleil soit avec nous pour passer un bon moment.

*La Direction*

# Travaux

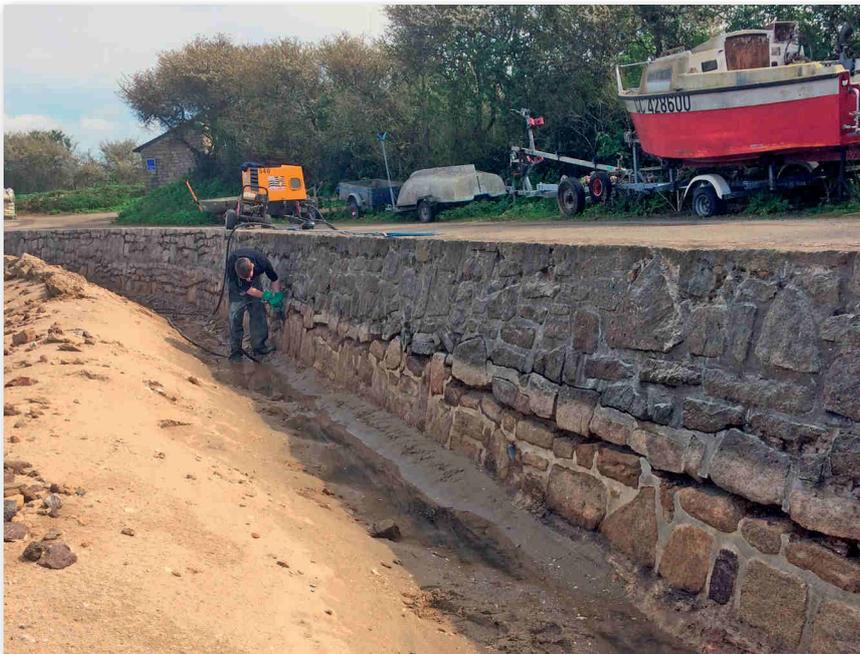


## Réalisés début 2018 :

- Fin du chantier du Bindo, inauguré le 31 mai
- Fin du chantier de la station du Prado
- Murs de port- Miquel et de Brouël
- Enfouissement et revêtement rue du Presbytère
- Réfection écoulement eaux pluviales pont du Guéric
- Dalle devant Ker Brouëlic 1 pour futur skate parc
- Revêtement de la route du Goret
- Réfection des murs du cimetière
- Réfection du centre de secours et du centre technique municipal
- Réalisation d'une étude paysagère pour le Bois d'Amour, le cromlec'h et la station de Brouël

## Projets :

- Réfections de la route du Guéric et de la rue de l'Église
- Terrain multisports
- Skate parc
- Aménagement fontaine du Lério
- Toilettes sèches au Rudel
- Fin des travaux du centre de secours



### Centre de loisirs : programme 2018

L'été, est bientôt là, enfin espérons-le, car il faut bien avouer que le printemps ne nous a pas gâtés en chaleur et en soleil ! Alors vivement le 21 juin, le début des grandes vacances et à nous les parties de pêche, les chasses aux crabes, les tournois de tennis et autres...

Le centre de loisirs ouvrira ses portes le 9 juillet. Le programme sera disponible tout l'été en mairie et sur son site internet. Nous accueillerons les enfants de 4 à 14 ans. Les horaires d'ouverture seront de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Le début des activités se fera à 10h00 le matin (sauf pour les stages sportifs) et à 14h15 l'après-midi.

Les activités organisées sont des plus variées et cette année encore l'équipe d'animation mettra tout en place pour répondre au plus juste aux attentes des enfants, aux besoins des parents. En effet, les animations proposées aux enfants de l'Île-aux-Moines n'auront rien à envier aux autres communes. Cette saison estivale 2018 s'annonce très riche et les enfants pourront pratiquer du karting, de la pêche à pieds ou des ateliers bricolages. Bien évidemment, il leur sera proposé aussi du tennis, de la natation ou encore de l'équitation.

Les stages de voile seront proposés tout l'été grâce et avec le 47° Nautik.

On espère aussi pouvoir louvoyer dans le Golfe à bord du sinagot « le Crialéïs » et son capitaine Bob qui nous a toujours fait le meilleur accueil.

Enfin deux grandes sorties seront proposées cet été et aussi plein d'autres surprises, pour petits et grands, alors, réservez vos journées !



Rappelons enfin que le centre de loisirs est ouvert à tous pour un jour, une semaine ou plus. Les élus îlois souhaitent, à travers cette structure, proposer aux enfants un accès aux loisirs, une ouverture sur le monde et sur les autres, à des prix abordables. C'est aussi une action éducative et récréative pour les enfants qui ont soif de faire, de vivre et de partager ensemble des expériences nouvelles.

Nous pouvons être tous satisfaits car les enfants sont toujours nombreux à participer aux activités et ce dans le meilleur esprit. En attendant, je vous souhaite à tous un très bel été 2018 et surtout qu'il soit chaud et ensoleillé !

Au plaisir de vous accueillir au centre de loisirs,  
À bientôt...

*Anne-Cécile Joubaud, directrice du Centre de Loisirs*



## Atelier photos



### Voici nos réalisations



Depuis le mois de septembre, tous les mardis, en petit groupe avec Christiane, nous découvrons : l'appareil photo et l'ordinateur « sous un autre angle... »

### J'ai appris :

« à mieux me servir d'un appareil photo » Maryalou - « à déplacer les visages » Isia - « à photographier des paysages et découvrir d'autres chemins » Prune - « à améliorer les photos » Andgel - « à prendre des photos à contre-jour » Tobias - « à utiliser mon reflet dans le miroir » Lucas - « à modifier la tête, les yeux... » Ewen

### J'ai aimé :

« travailler les photos sur l'ordinateur » Capucine - « prendre mon chat Chatouille en photo » Philéas - « observer des paysages et des objets sous un autre angle » Mia

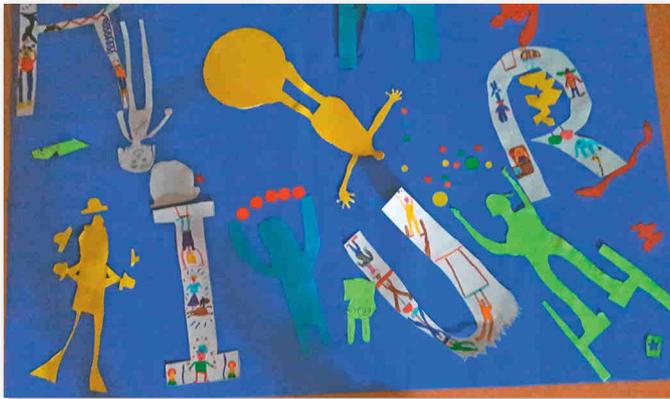


## Activités bibliothèque

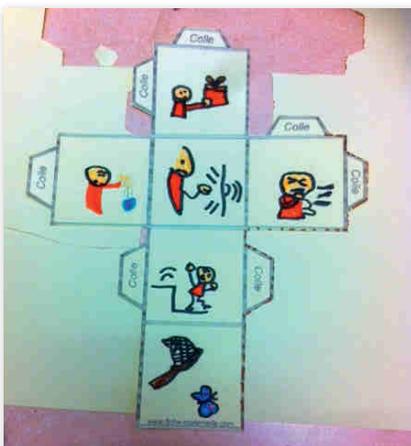
Après avoir découvert le monde du cirque à travers des œuvres de Chagall, Matisse, Degas, Picasso, Léger, Buffet, Calder, Seurat..., les enfants ont réalisé de très beaux portraits de clowns et un spectacle en juin 2017. Ce thème très riche a été repris dans les séances TAP cette année scolaire, l'école proposant de son côté des animations en vue de monter un spectacle de cirque.

Céline a mis à notre disposition une valise « magique » contenant des films de cirque à travers le monde : Mexique, Chine, Viêt-Nam Cambodge, Suisse, Maroc, Mongolie.... Le Japon et l'Éthiopie (cirque de création très ancienne pour l'un et plus contemporaine pour l'autre 30 ans environ) ont particulièrement retenu l'attention de tous.

Les enfants sont vraiment entrés dans ces univers si variés des 4 coins de la planète mais où se retrouvent toujours les numéros de base que sont le jonglage, les acrobaties et le personnage du Clown. Ils en ont retranscrit les symboles sur des panneaux en découpage, collage aux multiples couleurs inspirées de l'œuvre de Matisse...



Puis, pour améliorer les séances régulières de la Bibliothèque où chaque enfant présente sa lecture du mois, une nouvelle animation ludique s'est mise en place sur le temps périscolaire.



Le jeu Storycube a permis un développement de l'imaginaire, du vocabulaire, et surtout de l'élocution. Chacun s'est appliqué à savoir dire ce qu'il voit, ce qu'il ressent. Après avoir réalisé son cube, chaque élève a choisi un registre pour en illustrer les 6 faces : lieux, émotions, actions, personnages...

Puis est venu le temps du jeu en équipe : à qui énoncera sa plus belle phrase ou racontera sa petite histoire, où l'imaginaire s'est révélé. Rires, plaisirs, inventions de scénario, chacun insatiable face à cette nouvelle aventure.

Sur la lancée de ce mode d'expression, l'idée est venue d'adapter une histoire en faisant parler des marionnettes... À Pâques, La Poule aux Œufs d'Or a été revisitée, et « Un Drôle de Visiteur » a fait son apparition.



Pour terminer l'année, nos écrivains en herbe, rédigeant à leur tour une histoire de leur cru.

Bien entraînés, ils n'ont pas fini de nous surprendre...

*Annie et Marité*



## Les vélos ventouses

Pour faire suite à l'opération de lutte contre les vélos ventouses et épaves sur le port et conformément à ce qui avait été annoncé, 13 vélos ont été retirés de l'abri à vélos du port.

Ces derniers, recensés par la police municipale et considérés comme étant ventouses ou épaves ont été retirés par les agents des services techniques le 16 mars et entreposés dans les locaux de la commune.

Lors du retrait des vélos, un cliché photographique et une description détaillée de chacun d'entre eux ont été faits par le policier municipal. La personne ne retrouvant pas son vélo devra s'adresser à la mairie en se munissant d'éléments prouvant qu'elle en est le propriétaire.

À défaut de restitution à leur propriétaire avant la fin du délai légal de garde d'un an, les vélos en bon état seront versés pour vente au Commissariat aux Ventes des Domaines. Pour ceux en mauvais état, ils seront déposés à la déchetterie de l'Île-aux-Moines.



Jusqu'ici à peine la moitié d'entre eux a été récupérée par leurs propriétaires !

Cette opération sera régulièrement renouvelée pour les vélos comme pour les carrioles en stationnement ininterrompu sur le trottoir.

*Régis Bellamy*

## Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral est aujourd'hui propriétaire de 53 ha sur l'île. Des acquisitions ont été réalisées notamment à l'est de Kerno et autour du Goret. Sur ce dernier site, les pourtours de la plage sont désormais propriétés du Conservatoire ou de la commune.

Cette année, outre l'entretien habituel des terrains, des opérations de restauration de murets auront lieu sur Penhap dans la suite de ce qui avait été réalisé il y a quelques années.

Plusieurs boisements feront de plus l'objet d'entretien voire de coupes. Ainsi, à Kerno, cinq cyprès sénescents situés le long de la route seront enlevés. Ils avaient subi il y a quelque



*Cyprès à Kerno*

temps de cela un élagage radical pour dégager la ligne électrique passant dans leurs branchages. De plus, certains présentent des signes de pourrissement sur la cime. Des plantations pourront être envisagées par la suite. Toutefois, celles-ci devront s'effectuer en retrait de la route et du réseau aérien pour éviter que les futurs arbres aient à subir à nouveau une taille trop sévère. Sur Penhap, c'est trois pins qui seront enlevés afin de stopper le soulèvement de la route sous l'action des racines. Là aussi, de nouveaux arbres pourront être plantés mais toujours en retrait de la route pour que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. Pour ces travaux, des autorisations administratives ont été obtenues.

D'autres opérations d'élagage ou de coupe auront lieu çà et là notamment près d'habitations lorsque des branches ou des arbres sont menaçants.

*Julien Leperlier*

## Fleurissons notre île

Cette année les pluies d'avril et le généreux soleil du mois de mai ont particulièrement embelli nos jardins et nous ont donné envie de continuer à fleurir notre île pour la rendre encore plus attrayante.

Merci à tous ceux qui y participent en fleurissant et entretenant leur devant de maison. C'est aussi le souci de la commune qui, en embauchant ce printemps un nouvel agent, Hélène Serve-Catelin, chargé du fleurissement et de l'environnement, va contribuer tout au long de l'année à cette tâche.

Nous pouvons tous améliorer ainsi notre cadre de vie, et c'est pour cela que nous vous invitons, comme les années précédentes, à anticiper vos prochaines plantations en préparant dès cet été des boutures d'arbustes ou à ramasser les graines de vos fleurs pour

pouvoir venir les échanger avec d'autres jardiniers amateurs le **27 octobre** prochain à la Bourse aux plantes. Cette journée est toujours un moment d'échange et de convivialité agrémentée, grâce au comité des fêtes, par un barbecue très attendu qui réunit tous les participants. Nouveautés : une exposition « Jardiner naturellement » viendra nous aider à respecter notre jardin et notre environnement ; « Dame Nature », conteuse, proposera aux enfants un atelier de création de jouets buissonniers.

Alors avis à tous les amoureux des jardins et bon été fleuri !

*Laure Pédezert*



## Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Décision
17Y0016	Dominique Calligaris	Rénovation + extension	route du Gazolven	Acc. le 23/11/2017
17Y0018	Janine Perrot	Abri de jardin	bd de la Rade	Acc. le 14/11/2017
17Y0020	Anne-Marie Grootes-Cox	Abri de jardin + préau	rue du Poufanc	Acc. le 19/12/2017
17Y0021	Yann Marion	Atelier	ZA du Grégan	Acc. le 13/12/2017
16Y0006-M01	SCCV Villamarines	Modifications	Bocéno	Acc. le 25/01/2018
17Y0023	Olivier Besse	Maison individuelle	rue du Petit Pont	Acc. le 05/02/2018
17Y0024	Christophe Briel	Extension	Pointe du Trec'h	Acc. le 12/02/2018
16Y0003-M01	SCI CDP 2016	Modifications ouvertures	rue du Petit Pont	Acc. le 27/02/2018
17Y0025	Bénédicte Robert-Bancherelle	Maison individuelle	impasse de la Grimpette	Acc. le 26/01/2018
17Y0026	Yves Taveau	Extension	Kerno	Acc. le 06/04/2018
18Y0001	Serge Luco	Extension	Le Rahic	Acc. le 09/04/2018
08Q0015-M01	Édith Mugnier	Châssis de toit + bardage	Le Bindo	Acc. le 10/04/2018
16Y0008-M01	Claudine Sokoloff	Modification implantation + toiture	impasse Vignerons-Larosa	Acc. le 17/04/2018

### Permis d'aménager

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Décision
18Y0001	Commune de l'Île-aux-Moines	Installation toilettes sèches	Penhap	Acc. le 24/05/2018

### Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Décision
17Y0016	Christian Denys	Coupe d'arbres	Toulindac	Acc. le 07/11/2017
17Y0017	Patrick Mabilat-Linossier	Division	Kergonan	Acc. le 15/11/2017
17Y0018	Ariane Bavelier	Création d'ouverture	Le Drehen	Acc. le 14/12/2017
17Y0019	Conservatoire du Littoral	Abattage arbres	Kerno	Acc. le 10/01/2018
17Y0020	Conservatoire du Littoral	Abattage arbres	Penhap	Acc. le 10/01/2018
17Y0021	Laurent Sourdille	Division en vue de construire	impasse de la Grimpette	Acc. le 26/01/2018
17Y0022	Laurent Sourdille	Surélévation	impasse de la Grimpette	Acc. le 26/01/2018
17Y0023	Annie Govys-Dran	Habillage façade	rue de la Grimpette	Acc. le 09/01/2018
17Y0024	Florence Dehau	Abri de jardin	impasse Vignerons-Larosa	Acc. le 31/01/2018
17Y0025	AEEPS	Garage	Kerscot	Acc. le 14/02/2018
17Y0026	Patrick Bodrero	Extension	Kerscot	Acc. le 15/02/2018
18Y0002	SNC Le Clos	Extension	rue de la Mairie	Acc. le 26/03/2018
18Y0003	Jean Biton	Abri de jardin	venelle André Dalido	Acc. le 06/04/2018
18Y0004	Bruno Vencentelli	Ouverture	rue Benoni Praud	Acc. le 06/03/2018
18Y0005	Marc Bigot	Châssis de toit	Brouël	Acc. le 21/09/2018
18Y0006	Hubert Chicou	Châssis de toit	Brouël	Acc. le 12/04/2018
18Y0007	Erwan Longuet	Tunnel maraîcher	Rinville	Acc. le 14/03/2018
18Y0008	Jean-Loup Bour	Réhabilitation mur	La Croix de Kerno	Acc. le 13/03/2018
18Y0009	Dorothee Arnould-Walter	Remplacement menuiseries	Locmiquel	Acc. le 12/03/2018
18Y0010	Xavier Forcinal	Remplacement menuiseries	Tal er Velin	Acc. le 12/03/2018
18Y0011	Jacques-François Lethu	Coupe et abattage arbre	Le Drehen	Acc. le 09/05/2018
18Y0012	Laurent Bidat	Châssis de toit	Le Rahic	Acc. le 17/04/2018
18Y0013	René Dufief	Clôture	Kerscot	Acc. le 28/05/2018
18Y0015	Département du Morbihan	Clôture	Penhap	Acc. le 15/05/2018
18Y0016	Dominique Brousmiche	Coupe et abattage arbre	rue de la Plage	Acc. le 05/06/2018
18Y0017	Frédéric Blais	Création lucarnes + surélévation	rue du Commerce	Acc. le 18/05/2018
18Y0018	Isabelle de Foucault	Châssis de toit + abaissement baie	Brouël	Acc. le 25/05/2018



### Association Remue-Méninges IAM

L'association poursuit sa route...

Depuis septembre 2015, nous proposons deux sessions annuelles de 10 séances chacune qui se tiennent le mercredi après-midi et auxquelles participent déjà une quinzaine d'inscrits.

Cette année, la plupart des animatrices (Danielle Feneux, Carole Schabaillie, Michelle Le Texier, Christine Dufourmantelle, Marie-Françoise Becquet, Laure Pédezert) se sont retrouvées pour deux journées de formation complémentaire autour de Marie-Liesse Luneau, psychologue clinicienne. À cette équipe, se sont associées les deux animatrices de l'EHPAD (Patricia

Beucherie et Émeline Le Mené). Cette rencontre a permis des échanges chaleureux, constructifs et efficaces.

En conséquence, pour l'an prochain, et afin d'accueillir un plus grand nombre de participants, nous envisageons de créer un deuxième groupe, selon un horaire et un jour différent dans la semaine. Une réunion d'information, qui sera suivie de notre A.G. annuelle, se tiendra le mercredi 29 août à 10h30, salle annexe de la mairie. Veuillez noter que les inscriptions seront prises ce jour-là. Nous vous y attendons nombreux.

*La présidente, Danielle Feneux*



### Easylang

Is s'appellent Jack, Alice et Ann. Avec Sharon et Peter, ils partagent un appartement en colocation, à Londres.

Tous les mardis soirs, nous passons une heure avec eux dans la salle du Rinville et partageons leurs discussions sur les joies et soucis qu'ils rencontrent dans leurs boulots respectifs, ainsi que sur les inévitables problèmes de vie quotidienne dans une colocation.

Ce faisant, nous apprenons à mieux capter les mots, malgré la diversité des accents, nous élargissons notre vocabulaire, dans des domaines particulièrement utiles, et nous décortiquons l'emploi des règles de grammaire, dans la conversation courante.

Lorsque des jeunes se trouvent embarqués dans une même colocation, il est inévitable que se développent des attirances sentimentales. Notre intérêt pour leur histoire commune n'est donc pas seulement linguistique. D'un mardi au suivant, nous

sommes impatients de voir comment vont se dénouer les intrigues qui en résultent. Nous devenons "addicts".

Après cette heure d'immersion en milieu anglophone, nous profitons de l'élan et continuons à parler anglais sous forme d'une conversation, entre nous, sur des thèmes préparés à l'avance. Et nous constatons qu'au fur et à mesure des séances, nos inhibitions se réduisent et l'accès aux mots perdus au fond de la mémoire s'améliore.

Si vous avez envie d'entretenir, raviver ou développer votre maîtrise de l'anglais, n'hésitez pas à nous rejoindre.



*Contacts : André Lauer 02 97 26 38 44*

*Annie Mouchot 02 97 26 33 52*

### Club de Sages

Après la pression de la Semaine du Golfe l'an dernier, l'hiver a été plus calme mais néanmoins créatif : nous sommes toujours à l'affût de nouvelles idées de décoration pour les objets, les tissus, les pulls... Nous essayons de les réaliser en fonction des envies de chacune.

Notre vente aura lieu les 20 et 21 juillet, salle annexe de la mairie. Nous espérons avoir votre visite et si vous avez des commandes spéciales, pensez à nous les formuler début juillet au plus tard.

Bon été à toutes et tous.

*La présidente, Annick Soulat*



### Pensionnés et veuves de la Marine marchande et de la pêche

Nous avons commencé l'année avec une bien triste nouvelle : le 2 janvier Guy Bellégo nous a quittés. Il a été pendant plus de 20 ans très, très actif à la Section de l'Île-aux-Moines en tant que trésorier. Tous les 3 mois distribution du Demi-Soldier à tous les pensionnés, encaissement des cotisations à domicile pour ceux qui n'avaient pu venir à la Galette des Rois (jour de règlement des cotisations) etc., etc., tenant les comptes et se dévouant sans compter pour beaucoup d'associations de l'île. Nous gardons le souvenir du Guy souriant et convivial, de nos déplacements pour les pensionnés en Guadeloupe, Martinique, Corse, Sardaigne ou tout simplement en France métropolitaine. Il nous manquera pour beaucoup de réunions.

Nous disons encore à Suzanne et leurs enfants toutes nos pensées.

Le 28 janvier, nous nous sommes réunis pour la Galette des Rois et évidemment l'encaissement des cotisations de 2018.

Le 18 février, repas des Marins à Languidic. La présidente y était présente. Mais nous sommes prévenus par Henri Eveno, le Président de Baden que si l'an prochain, il n'y a que 1 ou 2 personnes, le car ne viendra plus à Port-Blanc nous chercher car le transport devient trop cher pour tous ceux qui participent à ce déplacement. Et cette réflexion est valable pour l'assemblée générale départementale du 6 mai

où nous n'étions que 2 !!. Mais si vous ne montrez pas votre attachement au milieu maritime, ne vous étonnez pas de ne pas être soutenus dans les ministères !

Les anciens qui ne peuvent toujours se déplacer du fait de leur santé comptent un peu sur les plus jeunes pour les défendre. D'autre part, je rappelle avec le Président Cantaloube que toute défection dans les derniers jours entraîne le règlement de 50 % du prix du repas. Le traiteur ne fait pas de cadeau...

Le 22 février, pour la présidente, réunion à Lorient, à l'ENIM, de la Commission des Affaires Sociales pour préparer les motions pour le Congrès de Dunkerque.

Ensuite, en mars, réunion du Comité de Bretagne à Carhaix, car ne l'oublions pas, les 4 départements bretons représentent

les trois quarts des pensionnés marine marchande et pêche de France. En mars, également déplacement à l'A.G. de Baden.

Le 26 avril, déplacement à l'assemblée générale de Belle-Île avec Serge Cantaloube.

Toujours un accueil chaleureux tant à Baden qu'à Belle-Île Le 10 avril, nous avons eu à la salle annexe de la mairie, notre assemblée générale.

André Le Dugue a été élu à l'unanimité trésorier en remplacement de Guy Bellégo.

Michèle Beven étant Présidente et Michel Brouck, secrétaire. Nous vous souhaitons à tous une bonne saison estivale.

Amicalement et à bientôt,

*Michèle Beven et le bureau*

## Association des Parents d'Élèves de l'école St-Joseph

### Le Bric-à-brac de l'APEL



Organisé le dimanche 22 avril 2018, sous un ciel mitigé, le bric-à-brac a été un vrai succès ! Dans la bonne ambiance, chacun et chacune, était amené à fouiller, chercher, dénicher la bonne affaire... Jouets, vêtements, déco, plantes, et même des meubles d'époque s'offraient une deuxième vie sur l'île, ou ailleurs ! Merci à tous les acteurs pour l'organisation, la mise en place des tables et le prêt du matériel mis à disposition pour l'APEL... Tous les bénéfices servent à offrir aux élèves de l'école Saint-Joseph des sorties, des supports de découvertes nouveaux et à soutenir cette magnifique école... Rendez-vous le 29 juillet pour le Bric-à-brac de l'été ! (réservation des tables au 06 63 01 29 32)

### Les élèves de l'école Saint-Joseph de l'Île-aux-Moines font leur cirque !

Pour cette fin d'année scolaire, tous les enfants de l'école ont bénéficié d'une initiation-découverte concernant les métiers du cirque ! Pendant quatre matinées, grâce à la gentillesse et à la patience de Sylvie, les apprentis artistes de cirque se sont



improvisés funambules, équilibristes, jongleurs, magiciens ou encore clowns.

En partenariat avec les élèves de l'école Saint-Pierre de Baden, une représentation a eu lieu à Baden, sous un vrai chapiteau monté à cette occasion, le dimanche 27 mai 2018. Tous les parents, famille et spectateurs (750 au total) étaient les bienvenus pour assister à cette représentation exceptionnelle ! Le spectacle était magnifique, drôle et bien exécuté ! Pour le plaisir de tous, petits et grands ont eu le privilège d'assister après, en deuxième partie, à un spectacle réalisé par les professionnels du Cirque Franco-Italien. Que de beaux souvenirs ! Merci aux enseignantes et personnels encadrants et surtout BRAVO à tous les élèves !

*L'APEL*

## Korollerien Izenah

Notre première sortie fut pour l'inauguration des travaux de rénovation de la place du Bindo. Notre groupe a dansé en costume traditionnel le jeudi 31 mai pour marquer l'événement.

Le prochain rendez-vous aura lieu le dimanche 5 août, à la pointe du Trec'h où nous participerons à la Fête de la mer et danserons l'après-midi, venez nombreux !

Nous préparons dès à présent notre spectacle de fin d'année, retenez la date : samedi 1<sup>er</sup> décembre, comme tous les ans, nous comptons sur votre présence !

Bon été à tous.

*La secrétaire, Catherine Le Roux*



## Izen'arts

Cette année, l'association Izen'arts encadrée par Faustine Bellégo a pu proposer à ses adhérents :

Un cours d'initiation et éveil pour les enfants de 4 à 6 ans le samedi de 10h00 à 10h45

- Un cours de stretching pour les adultes le samedi de 11h00 à 12h00.
- Un cours de Modern Jazz pour les ados et adultes le samedi de 14h30 à 15h30.
- Un cours de Modern Jazz pour les jeunes de 7 à 10 ans le samedi de 16h30 à 17h30.
- Un cours de Tai-Chi, le samedi matin a également été mis en place depuis janvier et devrait se poursuivre dès septembre prochain.

Nous envisageons pour septembre des cours de musique pour les enfants.



*Faustine et 3 de ces élèves au repas de la chasse*

Pour tout renseignement, contacter Marine Montoriol au 06.82.66.55.58.

Le cours des 7/10 ans s'est produit lors du repas de la Chasse et vous les retrouverez au repas de L'APEL (samedi 30 juin) et pendant le Festival de la voile.

Une réunion d'informations / inscriptions suivie de notre A.G. aura lieu la dernière semaine d'août. La date vous sera communiquée sur les panneaux d'affichage courant août.

Nous terminerons par un moment convivial autour d'un apéro dînatoire. En espérant vous voir nombreux de manière à préparer au mieux la rentrée.

Les inscriptions se font à l'année ou à l'unité et les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de cours au sein d'une même famille. Nous vous souhaitons un bel été.

*Le bureau Izen'arts*



## Kin-Ball Club Îlois



En « moins de 13 ans », les Requins Arlequins progressent. Ils continuent de grappiller des places et terminent 2<sup>ème</sup> au dernier tournoi. Ils finissent 6<sup>èmes</sup> sur 11 équipes au classement général.

En « plus de 13 ans », les Requins Blancs, sont 2<sup>èmes</sup> au classement général après un match de départage avec Berric.

De plus, l'effectif s'est agrandi, ce qui annonce une prochaine saison riche en partage et plaisir de jouer autour du gros ballon.

2 équipes de l'île, une en 12-15 ans et une en 15-18 ans, renforcées de 4 jeunes de Baden, seront à la Coupe du Monde junior des clubs de kin-ball du 19 au 22 juillet à Martos en Andalousie. Après une demi-finale l'année dernière, les 2 équipes ont pour objectif les finales de chaque catégorie. Une compétition où nos jeunes ont des chances de gagner mais ça ne sera pas facile face à des équipes du Canada, de Suisse, de Slovaquie, de France (Maubeuge et St Brieuc) et d'Espagne. Pour aider au financement, vente de tickets de tombola sur le marché.

Vous pourrez suivre les résultats sur la page Facebook du club : Kin-ball Club Îlois Sportivement,

*Le Président, Armand Plessis*

### Pilates

Depuis 3 ans, Franck Améaume, coach sportif diplômé d'état propose des cours de Pilates, actuellement à la salle du Rinville.

Tous les lundis et vendredis à 17h15 et 18h15, la séance du vendredi à 18h15 étant réservée aux débutants, Franck vous guidera pour apprendre et progresser à votre rythme afin de profiter de tous les bienfaits du Pilates sans risque.

Cette technique particulière de renforcement des muscles profonds permet entre autres d'améliorer la posture en renforçant la sangle abdominale et tout le dos, de tonifier et affiner la silhouette en douceur.

En complément du Pilates qui continuera pendant l'été, Franck propose des cours ouverts et adaptés à tous de Gym-Renfo et de Stretching sur la grande plage de l'Île-aux-Moines de 11h à 12h.

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, et à la demande chaque année

grandissante des participants, cet été du mardi 17 juillet au vendredi 24 août, vous allez pouvoir pratiquer de la Gym-Renfo de manière ludique tous les mardis et jeudis, et du Stretching tous les mercredis et vendredis à 11h. L'objectif est de pouvoir pratiquer des activités physiques adaptées à tout public, en plein air dans un cadre idyllique afin de garder la forme tout en s'amusant !! Comme l'an dernier Franck vous offrira de la tisane bio pour bien commencer ces moments de convivialité!!

Pilates, Gym-Renfo ou Stretching, alors venez nombreux cet été passer un bon moment et garder la forme !!!

Sportivement.

*Franck*

Pour tout renseignement complémentaire :

Sylvaine Guichard - 06.83.06.42.34 - sygui2017@gmail.com

Franck Ameaume - 06.09.12.44.09 - ty.sportsante@sfr.fr

### Tournoi de tennis de l'Île-aux-Moines

Deux associations de résidents organisent chaque année, sur leurs terrains de tennis, deux tournois ouverts, l'un pour les jeunes jusqu'à 14 ans et l'autre pour les adultes hommes et femmes de tous niveaux.

Cette année le tournoi aura lieu les mardi 7 et mercredi 8 août prochains. Il est ouvert à tous.

N'hésitez pas à réserver les dates et à vous inscrire sur la feuille qui sera affichée à l'entrée des courts, rue du Prado à compter du samedi 4 août.

*Organisateurs Tolot et Lethu (06 03 26 24 02 - 02 97 54 96 17)*



**ANIM**



Après une année de rodage, la nouvelle équipe a pris ses marques et chacun a trouvé sa place au sein de l'association. La saison a démarré le lundi 21 mai par la traditionnelle régates du Bois d'Amour. Nous en profitons pour remercier Emmanuel Ollivier qui organisait la 15<sup>ème</sup> et dernière régates du Bois d'Amour. Les 20 Guépard ont pu profiter d'une météo de demoiselle, d'une paëlla préparée par Joseph et Momo et d'un planteur au Cap Horn pour la remise des prix.

L'année 2018 s'annonce exceptionnelle pour l'association. Elle organise 5 des régates du championnat en plus du Festival de la Voile et du 12 au 15 juillet elle prendra en charge le National Muscadet pendant 4 jours qui devrait rassembler au minimum 80 bateaux.

Autre nouveauté, le Festival qui se tiendra le 13,14 et 15 août, comme le veut la tradition, sera gratuit pour les inscriptions

des équipages de moins de 20 ans, les dériveurs légers et les catamarans de sports.

Depuis quelques années nous avons vu ces séries diminuer, voire disparaître c'est pourquoi nous voulons inciter les jeunes à venir participer à ces 3 jours de fêtes nautiques.

Si vous le souhaitez, vous pouvez venir grossir les rangs de l'association, nous vous attendons !

*Yves Mergault*



**Renseignements et Inscriptions : ANIM**

**5 rue de Roz Avel - 56780 Île-aux-Moines**

**Site : anim-voile.com - Mail : anim56780@yahoo.fr**

Inscriptions gratuites pour les dériveurs légers, les catamarans de sport et les équipage de -20 ans.

## Association pour un Sinago Îlois

### Des nouvelles du Crialéis.

Revoici venus les beaux jours et avec eux les rassemblements auxquels participera, si possible, (ou aura participé) votre Crialéis.

Le 12 mai c'était la « Fête des deux cales » à Noyalo dans le fond du Golfe qui reste accessible aux bateaux traditionnels du Golfe. Et le 20 mai, la Fête du carénage au Logeo. Il n'y a pas vraiment de carénage, mais un rassemblement des bateaux.

Le 28 juillet se tiendra la Fête des Voiles Rouges à Port Anna. Ce sera l'occasion de fêter les 75 ans du « Trois Frères »

La Fête de la Mer à l'Île-aux-Moines se déroulera le 5 août au Trec'h. L'embarquement pour la procession des bateaux se fera au Grand Pont.

Une fête particulière se tiendra à Pont-Aven les 25 et 26 août en hommage à Anthony Meignan, patron de la Belle Angèle, disparu lors du naufrage d'octobre 2017 au large de l'Aber Wrach. C'est une occasion pour ceux qui ne connaissent pas ce bel endroit de se rendre à Pont-Aven. L'association de la Belle Angèle continue et a armé un nouveau bateau.

Courant septembre, date à définir, le Crialéis relèvera le défi des 4 autres sinagots qui tenteront de se venger après la superbe victoire du bateau îlois lors de la « Gwaskand Gred » 2017.

Nous attendons la date du rassemblement « Escala à Ilur » qui voit les équipages et les associations concernées se retrouver

pour une journée dans le superbe village restauré.

Le 28, 29 et 30 septembre le bateau sera à Groix pour les « Insulaires ».

Cette année, « la Bogue d'Or » rassemblera les bateaux à Redon comme tous les deux ans.

Cela se déroulera du 26 au 28 octobre et clôturera la saison du bateau pour 2018.

Comme chaque année toutes ces sorties seront complétées par celles que vous aurez vous-même planifiées avec notre patron Robert Beven. Appeler l'association au 06 70 07 08 42 pour partir avec votre famille et vos amis sillonner le Golfe.

Le montant de la cotisation reste à 25 € pour les adultes et 10 € pour les enfants jusqu'à 10 ans, inchangé encore cette année. Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation par chèque adressé à l'association ou lors de votre premier embarquement de la saison.

Profitez au mieux de cet été et pensez à organiser des sorties dont vous et vos amis se réjouiront en profitant du plaisir de glisser silencieusement sur les eaux de Golfe.

Bon été à tous.

PS : Sous réserve de disponibilité des salles, l'assemblée générale devrait se dérouler le 30 août à 18h00.

*Le bureau*



## Association des jeunes Îlois

### "Et toujours en été ..."

L'été 2018 s'annonce chargé sur la côte ouest de notre île adorée. L'Association des Jeunes Îlois vous propose quatre événements pour rythmer vos samedis :

Qui veut le programme ?!

Quelle belle surprise nous avons eu le 31 juillet et le 12 août dernier en vous trouvant si nombreux à la Grande Plage ! Pour nous qui lancions tout juste le concept des Pique-niques Électro sur l'île, le pari était gagné.

La Course des Garçons de Café a elle aussi remporté un franc succès : du Petit Pont à la barge du Charlemagne, pas moins de 200 personnes ont pu profiter du repas servi par les bénévoles accompagné du coucher de soleil aux teintes roses/orangées. La cerise sur le gâteau !

Cette année : on prend les mêmes et on recommence !!!

### Pique-Niques Électro

Comme l'année dernière, musique pop-électro, barbecue et buvette seront installés à la Grande Plage !

Plusieurs de nos bénévoles, passionnés de musique vous proposeront de nouvelles playlists pleines de chaleur et de soleil !

### Course des garçons de café

Sept ans déjà que serveuses et serveurs de chaque bistrot et commerces de l'Île-aux-Moines se tiennent prêts à courir le marathon îlois organisé par l'association des Jeunes.

Cette année encore, les participants devront effectuer un parcours entre le bourg et le port.

L'équipe de bénévoles se charge de pimenter cette édition par un nouveau parcours semé de petites surprises !

Cette saison, la course aura lieu le samedi 25 août et sera suivie d'un dîner/concert (organisé par l'AJI) au bar Le Cap Horn !

Ces événements se veulent respectueux de l'environnement et du voisinage.

Ils se dérouleront de 18h à 22h aux dates suivantes :

Samedi 7 juillet : 1<sup>er</sup> pique-nique Électro

Samedi 28 juillet : 2<sup>ème</sup> pique-nique Électro

Samedi 18 août : 3<sup>ème</sup> pique-nique Électro

Samedi 25 août : Soirée Course des Garçons de Café au Cap Horn (jusqu'à 1h du matin)

Comme l'an passé, les dates pourront être reportées en raison des conditions météorologiques pour les pique-niques électro seulement.

Enfin, nous remercions la mairie de l'Île-aux-Moines (membres du conseil et agents municipaux), les commerçants et tous nos bénévoles qui jouent le jeu à nos côtés chaque année ! Nous ne pourrions organiser de tels événements sans votre soutien et vos encouragements.

Alors à vos agendas, cette année pas question de rater ça !

Nous vous attendons nombreux et en pleine forme !

*L'Association des Jeunes Îlois*

"Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite" H. Ford.



## Les Escales Musicales

**24<sup>ème</sup> saison :**

- Dimanche 15 juillet à 17h, église Saint-Michel : Maîtrise de Bretagne (30 collégiens)
- Mercredi 1<sup>er</sup> août à 17h30 chapelle N.D. d'Espérance et 20h15, église Saint-Michel : Musique d'Espagne, Magali Paliès (mezzo-soprano) et Rémi Joussemle (guitare)
- Vendredi 17 août à 17h30 et à 20h15, église Saint-Michel : Trio « Una Corda » violon, violoncelle, piano (musiques de D. Chostakovitch, A. Dvorak)
- Dimanche 28 octobre à 15h et 16h30 et chapelle N.D. d'Espérance : Nicolas Chatelet quartet (Jazz)

Cette année encore les « Escales » vous proposent un programme varié pour le plaisir de tous. Il est à noter que l'entrée pour les « ateliers pré-concert » du 1<sup>er</sup> et 17 août à 17h30 et du 28 octobre à 15h est gratuite pour tous.

Site internet : [www.escalesmusicales.fr](http://www.escalesmusicales.fr)

*J. M. Chrétien*

## La Compagnie du Caillou

**La Compagnie du Caillou a été heureuse de vous présenter**

Les 27 et 28 avril 2018 une pièce de J.P. Bacri et A. Jaoui : « Un air de famille » avec une mise en scène de Blanche Raine. La salle annexe de la mairie, trop petite pour accueillir tous les spectateurs, nous décide à vous donner trois nouvelles représentations, les 6 et 8 juillet 2018 dans cette même salle, et le 6 août 2018 pendant le festival Théâtre en herbe dans la cour du Rinville. Des affiches vous préciseront dates et horaires.



L'assemblée générale de la compagnie a élu, Bertrand de Reourseaux Président, suite à la démission d'Olivier Champenois, et Laurette Beven, trésorière, Virginie Delbarre ayant démissionné. Le 2 et 3 novembre 2018 un nouveau spectacle vous sera présenté : « C'est la guerre Monsieur Gruber » de Jacques Sternberg, comédie burlesque, avec une mise en scène de Marina Didier.

À bientôt, avec l'envie de vous distraire

*Soizick Besse*

## Festival Théâtre en Herbe

Voici donc la neuvième édition du festival Théâtre en herbe de l'Île-aux-Moines. Pour cette édition nous recevons un plateau prestigieux, avec pour m'accompagner pour la lecture Pierre Santini sous la direction de Violaine Arsac, Daniel Mesguich, et William Mesguich ainsi que Stéphanie Tesson, co-directeur du Théâtre de poche à Paris, mise en scène par Anne Bourgeois. Un programme exceptionnel qui, je l'espère, nous prépare l'édition du 10<sup>ème</sup> anniversaire que nous fêterons l'été prochain.

Comme chaque année les anciens élèves du cours Florent nous présenteront des impromptus qu'ils ont eux-mêmes mis en scène et préparés pour le festival et qu'ils joueront dans les rues et sur la place du Marché pendant toute la durée du festival.

Soyez nombreux à venir chaque soir à 19h dans les espaces dédiés au festival : le jardin de la maison Kartun, la cour du Rinville aménagée pour l'occasion, et puis cette année exceptionnellement, à la pointe du Trec'h à 16h le dimanche pendant la Fête de la mer.



Le programme sera donc le suivant :

- Vendredi 3 août, 19h, jardin Kartun : lecture de « David et Edward » de Lionel Goldstein avec Pierre Santini et Hervé Masquelier sur une direction d'acteurs de Violaine Arsac.
- Samedi 4 août, cour du Rinville : représentation de la pièce "le Souper" de Jean-Claude Brisville, avec William et Daniel Mesguich, mise en scène de Daniel et William Mesguich.
- Dimanche 5 août, à 16h, pointe du Trec'h :

"L'histoire du merle blanc" d'Alfred de Musset, interprété par Stéphanie Tesson, mise en scène Anne Bourgeois (spectacle tout public et où les enfants peuvent demander à leurs parents de les accompagner).

- Lundi 6 août, 19h : la Compagnie du Caillou présentera « Un air de famille » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri.

Nous vous espérons nombreux au cours de ce festival qui, une fois de plus, essaye de vous séduire en vous proposant des spectacles de plus en plus exigeants et de qualité, accessibles à tous.

*Hervé Masquelier*

## Les Amis de Penhap

L'association Les Amis de Penhap reste attentive à la préservation du secteur de Penhap classé en zone naturelle aux termes du PLU approuvé le 19 mars 2014.

Elle est toujours mobilisée sur la question de l'enfouissement des lignes aériennes (électriques, téléphoniques et depuis 2016 fibre) qui défigurent le site.

En juillet 2014, poursuivant une action antérieure des habitants de Penhap, l'association avait demandé à la mairie de l'Île-aux-Moines cet enfouissement des lignes. Cette demande jugée légitime par la mairie n'avait pas été retenue pour des raisons budgétaires.

Les choses ont évolué depuis. Le Syndicat Morbihan Énergie a fait part de son projet de renforcement de parties des lignes électriques sur le secteur de Penhap en raison de leur vétusté avec enfouissement partiel de lignes.

Cette opportunité a conduit l'association à se rapprocher une nouvelle fois de la mairie aux fins d'étudier la possibilité d'une action plus ambitieuse d'enfouissement des lignes jusqu'au chantier du Guip en lien avec le projet du syndicat, le coût pour la commune étant réduit de la partie prise en charge par le syndicat. L'association est sensible à l'intérêt porté par le Maire à cette demande et souhaite vivement qu'une solution budgétaire puisse être trouvée.



Des toilettes sèches doivent être installées prochainement à l'initiative de la commune aux abords du dolmen de Penhap. L'association a fait part au Maire de ses inquiétudes quant à l'emplacement choisi à toute proximité du dolmen et aux matériaux utilisés. Il lui a été répondu que la cabine dont la fonction participe à la protection et à la propreté de l'île sera positionnée pour être le moins visible du dolmen, que l'ensemble de ses parois y compris la porte seront bardées de bois, que des plantations seront réalisées pour estomper le bâtiment. Souhaitons qu'il en soit ainsi et que la propreté de Penhap et de ses chemins soit effectivement améliorée.

L'association continue en revanche de déplorer l'absence de mise en place de caches pour les poubelles à la croix de Penhap et à la cale de Carlez,

nonobstant ses demandes réitérées depuis plusieurs années ...

Merci à tous ceux qui ont contribué à alimenter le buffet de notre fête annuelle qui s'est tenue le 11 août dernier sur la plage face à l'île de l'Œuf dans une ambiance chaleureuse et festive. Merci à tous les participants de la course en sacs et à leurs supporters. Rendez-vous l'été prochain !

*La présidente, Dominique Morfoisse*

### Escaliers du Bindo : « Les avez-vous bien descendus ? »

Quand vous venez du port, après avoir gravi les escaliers et accédé à la place du haut, celle du Bindo, retournez-vous avant de poursuivre votre chemin et rentrer dans le bourg.

La vue y est surprenante. Ce n'est pas celle, bucolique, de la mer posée sur l'herbe verte de Penhap, ni celle du plein bourg et de ses ruelles. C'est un mélange des deux. Bordé de belles façades, de pierres de granit taillées à la main, de petits murets portant des fleurs, le chemin descend gentiment vers la mer bleue, aperçue comme au théâtre, en toile de fond.

Aujourd'hui, ce grand tableau, nettoyé comme par magie depuis quelques semaines, se prête à la contemplation et alimente le rêve.

œuvre d'art. Le respect de l'architecture réalisée par nos anciens vers 1850 était en jeu. Il fallait en conserver l'harmonie intacte, malgré les difficultés.

C'est la seconde solution qui a prévalu après l'étude d'un cahier des charges délicat. Il est impossible de passer les fils et conduits sous les pierres lourdes dont le poids de certaines d'entre elles avoisinent les 800 kg.

Il faut alors procéder à un démontage complet des escaliers, stocker les marches de granit sur le port, effectuer les différentes opérations, enfin remonter l'ensemble. Ces travaux répondent à des besoins différents : passage des eaux usées secondaires, des



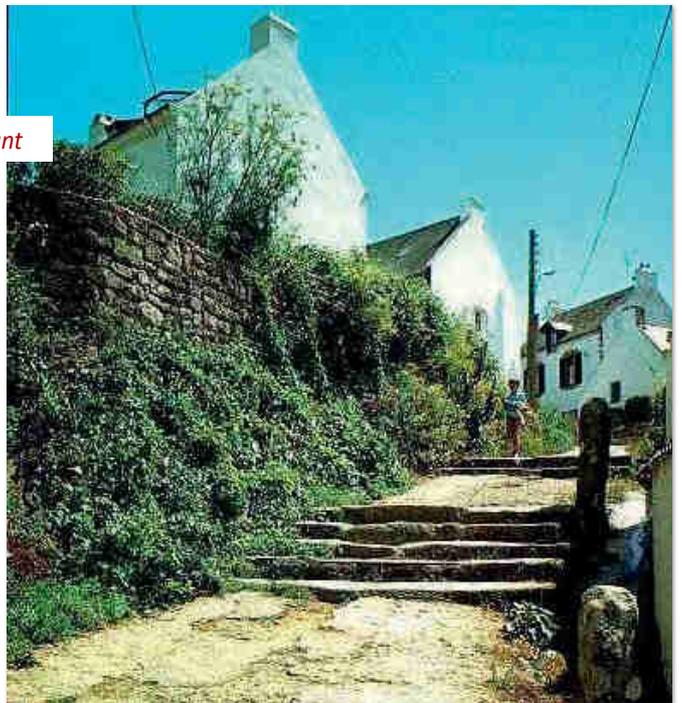
Avant

Les vilains poteaux soutenant les réverbères et les fils électriques ont été gommés, permettant à la mer de retrouver sa vérité.

En fait, la nécessité de résoudre les deux problèmes, celui de l'assainissement des eaux et celui du passage d'une conduite électrique dans le lieu-dit « des escaliers du Bindo », déclencha auprès de la mairie une étude préalable sur les travaux d'un site particulièrement sensible. Plusieurs solutions s'offraient à la réalisation de cet aménagement. Il était possible d'organiser le chemin qui monte de la rue Neuve jusqu'au bourg en réalisant une simple route de béton.

Ce projet était le moins onéreux, faisant table rase du passé, oubliant les pierres centenaires, et équipé d'une rampe pour handicapés comme le veut la réglementation.

L'autre solution était plus ambitieuse et consistait à mettre en œuvre des compétences techniques particulières, mais aussi à trouver le budget\* nécessaire à la réalisation d'une véritable



eaux pluviales et de l'eau potable, mais aussi de l'électricité, du téléphone et de la fibre optique.

Il a fallu également que les riverains acceptent les contraintes de longs travaux avant de jouir du paysage. À cet égard, plusieurs concertations ont eu lieu avec la mairie. Les astreintes ont été nombreuses : coupures de routes, passage compliqué des engins et matériaux par la mer, arrêt des travaux en période de vacances scolaires.



Pendant les travaux

C'est Franck Le Gavre, directeur du Bureau d'Études VRD qui porte son nom, qui a été choisi comme maître d'ouvrage.

Il a déjà dirigé les travaux du boulevard de la Rade, celui qui monte du port vers le Toulpry. Pour ce chantier hors norme, il a sélectionné cinq sociétés ayant chacune leur spécificité : Eurovia, Golfe Bois Création, Inéo, Dehé, IB Verde. Ces intervenants représentent une vingtaine de personnes opérant entre octobre 2017 et juin 2018. Le travail commença avec la prise de photos et de relevés précis afin de remonter l'ensemble à l'identique en numérotant chacune des pierres. La pente de chacun des « pas d'âne »\* a été scrupuleusement respectée entre chaque volées de marche.

Et pour ne pas les rater par nuit noire, des bornes lumineuses, comme par enchantement, éclairent le chemin sur votre passage. Et la lumière fut !

*Daniel Gilles*

\* Pas d'âne : Terme d'architecture désignant la partie d'une rampe entre deux volées d'escaliers. Conçue pour être emprunté par les ânes qui transportent les fardeaux.

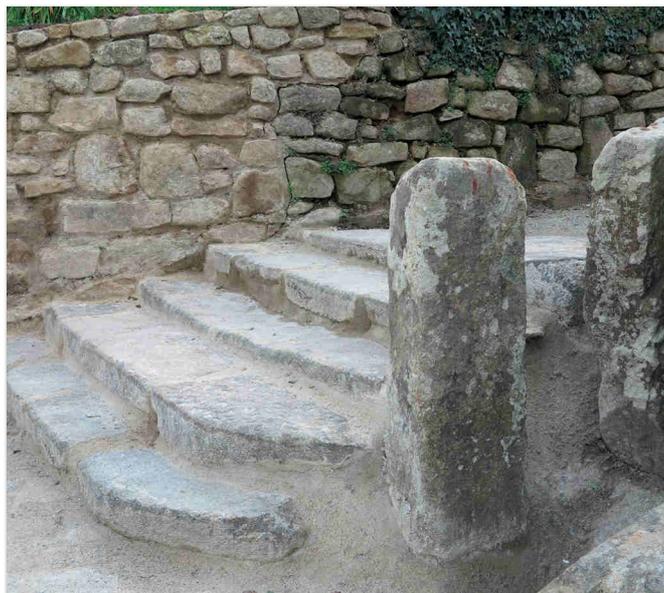
**\* Le budget :**

Pour une activité de cette envergure, dont le but est d'entretenir un lieu tout en respectant l'environnement et le patrimoine, le budget d'une commune comme celle de l'Île-aux-Moines ne peut subvenir à la totalité des besoins. Au chapitre des aides, nous pouvons citer le Conseil Départemental, mais aussi le syndicat des eaux (SIAEP), et la Compagnie Morbihan Énergie.

Coût : 429 279 € HT (515 134.80 TTC) soit : Éclairage public : 89 165 €, eau et assainissement : 115 325 €, aménagements : 224 789 €

Les travaux de réseaux d'eau ont été pris en charge à 100 % par le SIAEP, l'enfouissement et l'éclairage à 47 % par Morbihan Énergie, par l'État à 19% (TEPCV). Le département nous a octroyé une subvention de 42 071.80 € correspondant à 20 % des travaux d'aménagement supportés par la commune.

Part finale de chacun : Commune 59 %, SIAEP 27%, Morbihan énergies 14%, Département du Morbihan 11 %.



*Après*



## Les gourmandises de l'île

### Les morgates du Golfe de la Fête de la Mer

Faire revenir des oignons émincés avec un peu d'ail.

Réserver et faire revenir dans le même récipient les morgates coupées en dés

Rajouter les oignons et remuer régulièrement.

Flamber au Whisky.

Ajouter le vin blanc (Sauvignon) jusqu'à hauteur des morgates.

Saler, poivrer, un peu de piment oiseau. Ajouter le concentré de tomates.

Laisser mijoter jusqu'à ce que les morceaux soient tendres.

Bon appétit....



## Quelques insectes à observer

Les insectes forment la classe du règne animal la plus nombreuse (35000 espèces rien qu'en France). Ils sont caractérisés par leurs trois paires de pattes, un squelette externe et un corps séparé en trois parties : tête, thorax et abdomen. Difficile de tous les présenter mais en voici quelques-uns parmi les plus remarquables que vous pourriez croiser sur l'île durant les vacances.

### L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*)

En promenade sur le sentier côtier, votre regard sera peut-être attiré par ce que vous croirez être un papillon bleu virevoltant devant vous. Mais à y regarder de plus près, une fois posé, il apparaît que notre sujet est en fait un criquet. Avec sa tenue de camouflage, l'Oedipode turquoise passe inaperçu au sol dans les zones dénudées qu'il affectionne.

Au moindre danger, il ouvre ses élytres (fausses ailes protégeant les vraies) et s'envole en déployant ses ailes de couleur azur qui accrochent le regard. Certains biologistes affirment qu'il s'agit là d'une adaptation pour surprendre le prédateur s'approchant de trop près. Comme tous les criquets, il est végétarien. C'est là une différence avec les sauterelles qui, elles, sont omnivores. Les deux familles se différencient également aisément par la simple observation des antennes. Plus longues que le corps, il s'agit d'une sauterelle. Plus courtes, c'est un criquet.



CC-BY 2.0 propriétaire : Gailhampshire

### Le Moro-sphinx (*Macroglossum stellatarum*)

Butinant les massifs de fleurs, lui non plus ne passe pas inaperçu. On pourrait croire à un oiseau mouche faisant du sur place. En fait de colibri, il s'agit bien d'un papillon. Ce vol stationnaire est permis par un battement des ailes très rapide (75 battements par seconde) qui donne l'impression que les ailes disparaissent.

Ce n'est pas là sa seule prouesse car il est aussi capable de voler en arrière. Son vol particulier rend son observation aisée. On peut alors découvrir sa longue trompe allant chercher le nectar au fond des fleurs les plus profondes. Chaque année, ce papillon remonte vers le nord du pays mais ne peut s'y installer car les hivers sont trop rigoureux. À moins que le réchauffement climatique ne lui facilite les choses...



### Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Plus gros coléoptère d'Europe (jusqu'à 8 à 9 cm), on le croise de temps à autre, plutôt le soir ou tôt le matin sur un chemin ou sur un tronc. Les individus de son ordre sont caractérisés par des ailes antérieures épaisses et rigides donnant cet aspect de carapace. Le lucane présente de longues mandibules rappelant les bois d'un cerf, d'où son surnom de cerf-volant.

Comme lui, il se sert de ses « ramures » lors de combats avec d'autres mâles lors de la période de reproduction. L'arbre est son milieu de vie. Il se nourrit de sa sève et pond ses œufs dans le bois mort. Malgré son aspect, cet insecte est inoffensif mais mieux vaut peut-être éviter d'y mettre le doigt.



### Le Phasme gaulois (*Clonopsis gallica*)

Certainement le plus difficile à observer d'autant plus qu'il est plutôt nocturne. Toutefois, on peut le croiser en plein jour comme sur la photo ci-jointe prise à Kerbozec. Une fois repéré, sa lenteur à se déplacer permet de le contempler sous tous les angles. C'est d'ailleurs un insecte très souvent utilisé dans les vivariums en milieu scolaire. Le phasme dispose d'un corps très allongé et de pattes très longues. Il ressemble à une brindille, sûrement pour se dissimuler parmi les feuilles des arbustes et ronces dont il se nourrit. Cet insecte présente deux formes de mimétismes (aptitude à se confondre dans le décor) : un mimétisme de forme (il ressemble à son support, la brindille) et un mimétisme de couleur (il change de teinte suivant son support). Espèce plutôt méditerranéenne, la Bretagne se situe dans la limite nord de son aire de répartition.

*Julien Leperlier*



## Une histoire de poules

**G**allus gallus domesticus ou sous espèce d'oiseaux de l'ordre des galliformes.

Ce n'est pas très cool comme disent les enfants d'être traité de sous-espèce et pourtant il y a des poules dans tous les domaines : dans le football par exemple elles prennent le nom de poule A, B, C, D ; la France joue dans la poule C, pour un pays dont l'emblème est le coq c'est plutôt de la chance, mais l'Angleterre qui a le lion ça peut être embarrassant... On rapporte aussi la présence de poules chez certains hommes d'affaires ou ministres, on parle alors de poules de luxe.

À propos de ministre, il y en a un qui a inventé le TEPCV, quèsaco ? Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte, on devine derrière le jargon administratif qu'il est question de principes écologiques puisés dans le bon vieux sens paysan. Et revoilà nos poules ! En effet, l'Association des Îles du Ponant, dont l'Île-aux-Moines fait partie, a saisi l'occasion de cet encouragement de l'État pour promouvoir une idée dont l'application a plusieurs avantages :

Nos braves poules mangent insectes, larves, escargots, limaces etc... Elles sont donc insecticides et comme elles ont encore faim elles mangent aussi vos déchets ménagers ce qui allège vos poubelles de 150 kilos par an et par poule, de plus pour ne pas devenir obèses après tout ça, elles passent leurs journées à gratter le sol ce qui limite la prolifération des plantes sauvages non souhaitées.



Chacun d'entre vous a donc eu la possibilité de faire l'acquisition subventionnée d'un kit poule/poulailler de deux ou quatre poules et d'observer la vie de ces animaux et le sourire des enfants allant chercher les œufs le matin. L'expérience est un succès et il est dommage que 20% d'entre elles aient disparu dévorées par des chiens errants. Tout le monde sait que les chiens en divagation sont interdits, et tout le monde sait aussi que les chiens ont besoin de se promener ; alors ce serait bien que les propriétaires de chiens de chasse (mais pas que) veillent à ne pas être trop proches d'un jardin où il y a des poules en liberté avant de lâcher la laisse, les chiens garderont ainsi toute leur fraîcheur et leur motivation pour lever les poules... faisanes.

*Hubert O'Neill*



## La Réserve Communale de Sécurité Civile

L'année 2018 commença pour la Réserve le 1<sup>er</sup> janvier dès 9h30. Suite au violent coup de vent, huit d'entre nous se mobilisèrent pour aider les pompiers à dégager les voies rue de l'Église, à Beg Moussir, à la Grande Plage : tronçonnage, sécurisation de la zone, dégagement des branches, pose de rubalise sur le sentier côtier.

En février, un feu dans la lingerie de l'EHPAD détériora le système de sécurité incendie de l'établissement : une veille nocturne par tranche de deux heures fut mise en place la nuit qui suivit.

En avril, toujours à l'EHPAD, l'ascenseur étant à nouveau en panne, nous avons aidé les pompiers à porter les pensionnaires dans leurs chambres après le repas du soir. Les 20 et 21 mai, nous avons aidé l'association Malo-Cœur venue sur l'île pour présenter les premiers signes de l'infarctus du myocarde, l'utilisation du défibrillateur, les massages cardiaques.

Vous pouvez nous rejoindre : pour participer à la Réserve Communale, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. Des séances d'apprentissage sont organisées régulièrement avec les pompiers, pour apprendre les gestes de premiers secours et les garder en mémoire.

Contact : [mairie@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:mairie@mairie-ileauxmoines.fr)

Et ne pas hésiter à appeler le SAMU (le 15), les sapeurs-Pompiers (le 18), le CROSS Étel (le 196) : la chaîne des secours se mettra en place.

*Benjamin, Édouard, Gilles, Guy, Jean-Luc, Jean-Pol, Marine, Maryse, Morgane, Pascal, Stéphane, Stéphanie, Sylvaine*

## Carnet

### Naissances

- Sacha, fils de Soizic Even et Timothée Bellégo, né le 20 décembre 2017

### Mariages

- Vanessa Giunta et Emmanuel Ber, le 14 avril 2018
- Émilie Le Mauff et Gildas Le Roch, le 09 juin 2018
- Éliane Ayrault et Antoine Bouf, le 09 juin 2018
- Laurene Désiré et Florian Couetdic le 21 juin 2018

### Décès

- Yvonnick Layec, décédé le 20 novembre 2017 à Nantes
- Hubert Desmarest, décédé le 20 décembre 2017 à l'Île-aux-Moines
- Guy Bellégo, décédé le 2 janvier 2018 à Vannes
- Simonne Valton, décédée le 1<sup>er</sup> février 2018 à Caen
- Armel Couëdel, décédé le 11 février 2018 à Arradon
- Hélène Quilan, née Augustinowicz, décédée le 21 février 2018 à l'Île-aux-Moines
- Pangloss Guérin, décédé le 30 mars 2018 à Beaugency
- Charles Delanoë, décédé le 3 avril 2018 à Saint-Malo de Beignon
- Angelina Pasco, décédée le 11 avril 2018 à Ploërmel
- Bernard Alibert, décédé le 19 avril 2018 à Vannes
- Guy Rostand, décédé le 26 mai 2018 à l'Île-aux-Moines
- Armel Le Thieis, décédé à Vannes le 09 juin 2018
- Capucine Lejallé, décédée à l'Île-aux-Moines le 24 juin 2018

## Guy Bellégo



Né à l'Île-aux-Moines il y a 76 ans, Guy est l'aîné d'une famille de neuf enfants (dont huit sont restés demeurer sur l'île). Les conditions de vie, de logement, n'étaient pas toujours simples. Chacun devait mettre la main à la pâte dans un contexte où c'était essentiellement la mer qui était la mère nourricière. L'école n'est obligatoire que jusqu'à 14 ans. Comme ses camarades îlois, Guy est expédié dans la vie active et confronté à son premier embarquement. Il aimera ce métier, appréciera de naviguer au long cours sur tous les océans. Il avait des souvenirs et anecdotes sur la quasi-totalité de ses escales. Il a navigué à la Transat, devenue CGM en qualité de timonier, puis de bosco.

La crise de la Marine Marchande ne l'épargne pas plus que ses camarades et après 36 ans de navigation, il pose sac à terre en 1991.

Cette retraite est active, très active et chacun peut témoigner de la force et de la variété de ses engagements. Ils ont, pour points communs, un esprit de service et de générosité. Guy, comme tous ses frères et sœurs connaît l'Île-aux-Moines comme sa poche. Il sait ce qui pousse, ce qui se cueille, se pêche, ce qui se trouve... et il sait toujours à qui cela fera plaisir.

Guy aime la vie sociale et ne rechigne pas à y participer. Il n'y a guère de manifestation auxquelles il n'a pas apporté sa contribution... la décoration de la salle polyvalente, le montage et démontage des voiles de sinagot pour les fêtes et mariages, la tenue du stand des huîtres lors de la Fête de la Mer, le reportage filmé du spectacle annuel des Korollerien Izenah, les semaines du Golfe... la kermesse en son temps, la brocante de monsieur le Recteur, la défense des pensionnés de la marine... et, au quotidien, l'ouverture et la fermeture de la chapelle ND d'Espérance, le montage du stand du poissonnier, les courses pour tous ceux qui en étaient empêchés, Sans avoir été scout, Guy illustre leur maxime : « Toujours prêt ! ».

Son sourire, ses blagues, sa gentillesse, sa serviabilité, mais aussi « ses coups de gueule » nous manquent et nous manqueront mais c'est sa forte personnalité attachante - dérangeante parfois - qui permet d'affirmer que nous ne sommes pas près de l'oublier.

*Philippe Le Bérigot*

## Vie de la paroisse et programme de l'été

Tout au long de l'année écoulée, la vie de la paroisse et de l'église Saint Michel a été dense, recueillie, chaleureuse. Nombreux sont les paroissiens présents à l'année ou en vacances qui ont contribué à toutes les initiatives, à la solennité des offices, à faire de ces lieux, église ou presbytère, des lieux d'accueil. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

Quelques exemples pour illustrer cela :

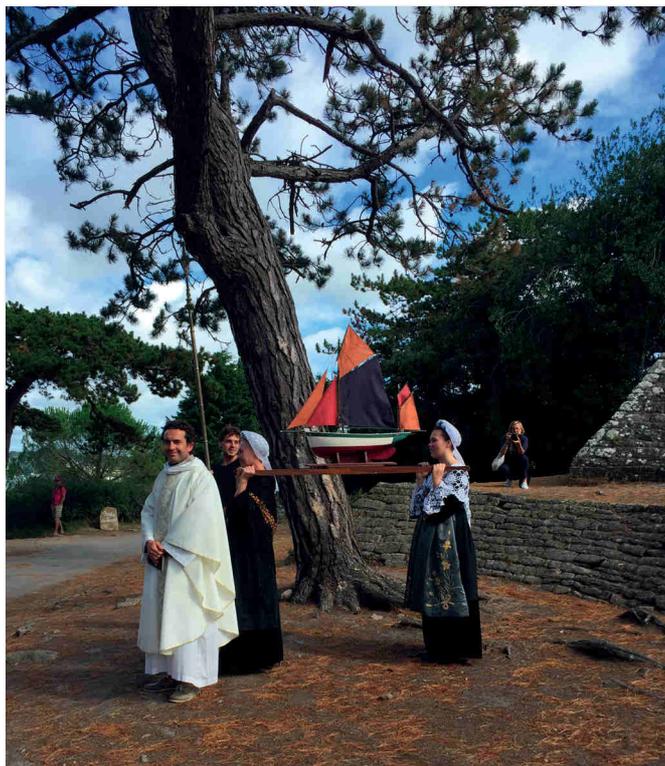
- la première Tablée de l'Île (repas fraternel) au presbytère le 1<sup>er</sup> janvier ;
- messes, communion dominicale, visite des pensionnaires de l'EHPAD ;
- temps d'accueil au presbytère ;
- pots lors des sorties de messe, fleurs et musique à l'église.

Nous nous réjouissons des prochaines remises de croix le 17 juin à Lucas et Tobias, et de la première communion d'Isée cet été. Ainsi que de prochains baptêmes d'enfants de l'île.

Comme aime à le rappeler fr. Grégoire : « Il y a urgence à créer une vraie communauté fraternelle, qui soit une, que l'on soit de passage ou à l'année, de la paroisse ou non. C'est une urgence humaine et chrétienne : c'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que l'on vous reconnaîtra pour mes disciples. Alors les initiatives - surtout les plus folles - sont les bienvenues ! ».

Ce temps de l'été est un temps privilégié pour aller à la rencontre des autres, pour être facteur d'unité. Durant ces deux mois de juillet et d'août, de nombreux événements vont y contribuer, en voici une sélection :

- Chaque semaine un temps fraternel aura lieu sur l'une des pointes de l'île ou sur une île à proximité, ce temps commencera par une messe suivie d'un pique-nique mis en commun, d'échanges et de baignade, l'annonce en sera faite quelques jours à l'avance sur la page Facebook de la paroisse (voir ci-dessous) ;
- La fête de Sainte-Anne aura lieu au Guéric le 26 juillet. Ces temps fraternels et la fête de Sainte-Anne seront des occasions permettant de chanter tous les chants que vous affectionnez, qu'ils s'agissent des chants traditionnels de l'île, en breton ou non, ou d'autres que vous pourrez proposer. Vos dons vocaux ou musicaux sont à cet égard aussi les bienvenus.
- Lors de la Fête de la Mer le 5 août, messe à 11h à la pointe du Trec'h précédée d'une procession à 10h30 de l'église à la pointe du Trec'h. Auront lieu également à cette occasion la bénédiction des bateaux et la traditionnelle procession sur l'eau en mémoire des marins qui ont péri en mer. Évidemment, il est plus que nécessaire de prendre le temps de prolonger en restant déjeuner et profiter des nombreux stands de jeux et de bouche, qui sont là pour soutenir l'école Saint-Joseph. Un bon moment assuré pour petits et grands !
- Les journées de la paroisse auront lieu les samedis 11 et dimanche 12 août dans le jardin du presbytère. Ces journées sont ouvertes à toutes et tous et sont organisées autour d'un déjeuner tiré du sac le samedi. Une grande place sera faite à la Brocante ainsi qu'à un stand "Bourse des Talents" où chacun pourra mettre en vente les fruits de ses dons : un vêtement



cousu main, une peinture, une sculpture, un cours de pêche, de cuisine, d'informatique... à dispenser avant fin août au profit des travaux de la paroisse. Le samedi soir est réservé à tous les jeunes qui souhaitent se retrouver dans une ambiance festive au presbytère. Le programme détaillé sera affiché au presbytère et sur la page Facebook.

- Et bien sûr : la messe tous les jours à midi, la messe dominicale le samedi soir à 18h30 et le dimanche à 10h30 à l'église Saint Michel.
- Sans oublier aussi toutes vos idées ou initiatives, n'hésitez pas à en faire part à fr. Grégoire.

Toutes ces informations seront disponibles sur la page et le groupe Facebook de la paroisse. Les liens :

- page FB @spileauxmoines <https://www.facebook.com/spileauxmoines/> Elle s'adresse à tous les amis de l'Île-aux-Moines, de sa paroisse, proches ou éloignés, et a pour ambition de partager nouvelles, événements paroissiaux, informations pratiques. Alors n'hésitez pas à y envoyer vos idées, vos photos, vos suggestions bienveillantes ! Pour ceux à qui le jeu de mots aurait échappé : SPiIe aux moines, de spirituel ! Et en plus cela permet d'avancer !
- groupe FB <https://www.facebook.com/groups/607346429656513/> Il permet à tous ceux qui le souhaitent, amis de l'Île-aux-Moines et de sa paroisse, d'échanger infos, idées, suggestions, initiatives amicales et festives et d'en faciliter l'organisation ! N'hésitez pas à le rejoindre et à y inviter des amis !

N'hésitez pas aussi à poser vos questions à l'adresse mail de la paroisse : [paroisse.ileauxmoines@diocese-vannes.fr](mailto:paroisse.ileauxmoines@diocese-vannes.fr).

À bientôt,

*Fr. Grégoire et l'équipe de com' paroissiale*

## Les Insulaires

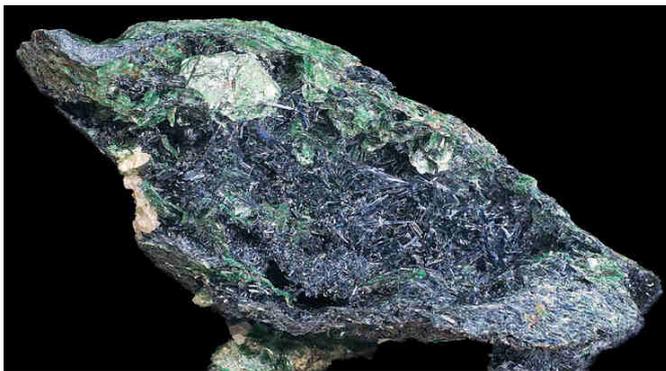


Pour la prochaine édition du festival des Insulaires, nous découvrirons Groix ! Nombre d'entre nous y ont famille, amis, bouts de carrières... et la connaissent bien. 8 km sur 3, elle a une superficie de 15 km<sup>2</sup> (3 km<sup>2</sup> pour la nôtre). Une seule commune sur cette île, parsemée néanmoins de nombreux hameaux, et divisée en deux entités distinctes : Piwisi à l'ouest et Primiture à l'est, attention de ne pas confondre !

Elle compte environ 2200 habitants, et comme nous, sa population décuple en été.

Deux petits records : en 1914, elle armait les trois-quarts de la flotte thonière française (277 navires), il en reste un le « Biche », rénové par le chantier du Guip et remis à l'eau le 22 juin 2012. Il est le dernier bateau à arborer fièrement l'immatriculation Gx. Port-Lay, un peu à l'ouest de Port-Tudy, est le plus petit port d'Europe (mon premier lien avec Groix).

Autre richesse de Groix, sa géologie. Elle possède plus de 60 espèces minérales, dont le très rare glaucophane bleu qui affleure ici à l'air libre, l'épidote et le grenat. Le passionnant écomusée, situé sur le port, en raconte tous les détails, ainsi qu'une multitude d'informations sur l'histoire et la vie de l'île, je vous le conseille.



Crédit photo : Didier Descouens



Elle possède aussi un des rares plages convexes d'Europe « Les Grands Sables » à l'est. Cette plage a également la particularité de se déplacer très rapidement, suivant les tempêtes et les courants.

Hormis les feux d'entrée de Port-Tudy, trois phares éclairent les nuits groisillonnes : Pen- Men, à l'ouest, le plus grand de Groix et le plus puissant du Morbihan, le phare des Chats, au sud-est, le feu de la Croix au nord-est, à l'intérieur du fort Surville.

J'espère que vous apprécierez Groix autant que je l'apprécie.

*Céline Dupuis*



## Séance du 18 décembre 2017

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Hubert O'Neill, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Christine Dufourmantelle, Catherine Le Roux, Régis Talhouarne  
Absents excusés : Laure Pedezert-Renaux, Christophe Tattevin, Michèle Le Texier

Régis Talhouarne est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal en date du 23 octobre 2017.

### Aménagement du Bindo et de la rue des Escaliers : attribution et autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour l'aménagement du Bindo et de la rue des Escaliers qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 6 novembre 2017. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest-France » le 10 novembre 2017 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 8 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 5 décembre 2017 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 5 décembre 2017 à 15h00.

L'attribution a eu lieu en Mairie le 14 décembre 2017 à 17h00 suite à l'analyse des offres faite par Franck Le Gavre maître d'œuvre en charge de l'opération.

Les entreprises qui ont été retenues sont les suivantes :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1 : Terrassements - Voirie Revêtements de sols Réseaux eaux pluviales	SAS Eurovia Bretagne	188 834,50 €
Lot n°2 : Aménagements paysagers Maçonnerie - Mobiliers	Golfe Bois Création	19 654,50 €
<b>Total</b>		208 489,00 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés des lots 1 et 2 avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux disantes, pour un montant global de 208 489 € HT (soit 250 186.80 € TTC), et à signer les éventuels avenants et tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Amélioration paysagère des sites patrimoniaux : plan de financement et sollicitations de subventions

Le Maire indique que des devis ont été demandés pour une étude visant à l'amélioration paysagère des sites patrimoniaux du bois d'Amour de Kergonan et de Brouël. Le paysagiste retenu pour l'étude est Alain Freydet. Il présente au Conseil Municipal le plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Reconnaissance et analyse paysagère	1 950,00 €	ÉTAT-FNADT-CPER	3 075,00 €
Schéma d'intentions	3 062,50 €	Région Contrat de partenariat Îles du Ponant	5 125,00 €
Esquisses détaillées d'aménagement	3 662,50 €	Autofinancement	2 050,00 €
Évaluation des coûts d'objectifs	1 575,00 €		
<b>Total HT</b>	<b>10 250,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 250,00 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement présenté, et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter des subventions auprès de l'État au titre du FNADT et de la Région dans le cadre de partenariat État/Région/Îles du Ponant

### Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2018 : budget principal

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2017 aux chapitres 21 et 23 étaient de 1 871 502.52 € dont 45 173.50 € correspondant au remboursement de la dette, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 456 582.26 €,

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2017)	Crédits à ouvrir année N (2018)	Limite autorisée
21	Immobilisations corporelles	1 236 000,00 €	300 000,00 €	309 000,00 €
23	Immobilisations en cours	590 329,02 €	147 000,00 €	147 582,26 €
<b>Total</b>		<b>1 826 329,02 €</b>	<b>447 000,00 €</b>	<b>456 582,26 €</b>

Considérant la nécessité de procéder dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux paiements des opérations programmées,

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 447 000,00 €, ventilé comme ci-dessus.

## Tarifs des salles annexes, du Rinville et polyvalente

		Tarifs 2018
SALLES ANNEXES	Réunions, fêtes avec repas, AG des associations dont le siège est à l'Île-aux-Moines	Gratuit
	Location de familles îloises	40 € la journée 60 € le WE
	Réunions, réceptions de personnes ou d'associations extérieures à l'Île-aux-Moines	85 € la 1/2 journée
		160 € la journée
		85 € la journée suppl.
Expositions, Activités culturelles ou sportives	20 € la 1/2 journée seule	
	45 € la journée	
SALLES RINVILLE	Réunions, fêtes, AG des associations dont le siège est à l'Île-aux-Moines	Gratuit
	Location de familles îloises (pas de restauration)	40 € la 1/2 journée
	Réunions, réceptions de personnes ou d'associations extérieures à l'Île-aux-Moines (pas de restauration)	80 € la 1/2 journée
		150 € la journée
		80 € la journée suppl.
Activités culturelles ou sportives	20 € la 1/2 journée seule	
	45 € la journée	
SALLE POLYVALENTE	Réunions, fêtes avec repas, AG des associations dont le siège est à l'Île-aux-Moines	Gratuit
	Location de familles îloises	300 € la journée
		400 € les 2 journées ou le WE
	Réunions, réceptions de personnes ou d'associations extérieures à l'Île-aux-Moines	550 € la journée
		900 € les 2 journées ou le WE
	Bals hors saison - Associations de l'Île-aux-Moines	170 €
Bals Juillet/Août - Associations de l'Île-aux-Moines	245€ la journée	

Caution :

- 180 € (en deux chèques de 130 € et 50 €)
- 600 € - en cas de prêt du vidéoprojecteur.

Si la salle n'est pas restituée propre, la caution de 50 € sera encaissée. En cas de dégradations matérielles, la caution sera encaissée partiellement ou en totalité en fonction de la gravité des dégâts.

Le Conseil municipal adopte les tarifs et les cautions ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## Tarif de l'appartement de la ferme de Kergonan

Le Maire propose au Conseil municipal les tarifs ci-dessous :

Appartement de la ferme de Kergonan	Location - Semaine d'Octobre à Mai	450 €
	Location Semaine de Juin à Septembre	550 €

Une caution de 100 € est demandée et sera remboursée après inventaire.

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les tarifs et la caution présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Modification des tarifs du marché

Le Maire propose les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 (pour un mètre linéaire sur 2 mètres de profondeur) :

- 1,30 € pour les commerçants déballant à l'année (soit au moins huit mois dans l'année)
- 4,00 € pour les commerçants saisonniers (déballant moins de huit mois dans l'année)

Les tarifs pour la mise à disposition d'un branchement électrique restent inchangés.

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les tarifs présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Extension de compétences du budget mouillages pour transformation en budget mer, ports communaux et activités maritimes

Le Maire indique au Conseil municipal que la variété, les spécificités, les possibles évolutions des activités liées à notre insularité plaident pour l'isolement dans les comptes de la commune des dépenses d'exploitation et d'investissement relevant de la mer, des ports communaux et des activités maritimes.

Par un vote à main levée par 8 voix Pour et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve l'extension de compétences du budget mouillages et sa transformation en budget mer, ports communaux et activités maritimes à compter de 2018 ; et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération : transfert de bien - zones d'activités économiques (ZAE) - cessions de parcelles sous compromis dans les ZAE objets du transfert

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'ensemble des Zones d'Activité Économique (ZAE). Afin d'analyser les composantes et l'évolution des ressources de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération au regard de la mise en œuvre du transfert des Zones d'Activités Économiques, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 19 septembre 2017 et a rendu ses conclusions. Dans le cadre du transfert des 39 Zones d'Activités Économiques communales à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :

- 20 zones sont entièrement aménagées et commercialisées ;

- 2 zones sont en cours d'aménagement et de commercialisation via un contrat de concession d'aménagement confié à EADM : Le Redo 3 (Arzon) et Kergrippe 3 (Séné) ;
- 3 zones sont en cours d'aménagement et de commercialisation en régie avec du foncier communal cessible : Grégan (Île-aux-Moines), Saint Thébaud (Saint Avé), Atlantheix (Theix-Noyal) ;
- 13 zones sont complètement aménagées et en cours de commercialisation avec du foncier communal cessible : Lann Vrihan (Le Hézo), Norbrat (Meucon), Kerluherne et Trehuinec à Plescop, Kermelin et Poteau Sud (Saint Avé), Kerboulard (Saint Nolf), Kervendras (Sulniac), Monteno (Trinité Surzur), Chapeau Rouge, Laroiseau 1 et 2, Tenenio 2 et le Prat (Vannes)
- La zone de Liziec a été identifiée comme une réserve foncière.

Conformément aux principes directeurs actés en Conseil communautaire du 28 septembre 2017, afin de permettre aux communes de transférer dès 2017, le foncier communal cessible sur les ZAE transférées et qui sont actuellement sous promesse de vente valide (et font l'objet d'une délibération de la commune et d'un compromis de vente signé entre la commune et l'acquéreur), un transfert de propriété entre les communes et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au gré et à la valeur des promesses de vente entre l'agglomération et les acquéreurs, déduction faite des dépenses restants à réaliser associées sera effectué.

Par délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2017, la liste des parcelles a été validée. Elle est consultable en mairie.

Par ailleurs, les communes de Vannes, de Saint-Avé et Plescop ont prévu d'authentifier la cession de parcelles avant le 31 décembre 2017 sur la base de délibérations valides du conseil municipal. Liste consultable en mairie.

Si les actes ne pouvaient être authentifiés avant cette date, l'agglomération se substituera aux communes.

Une réflexion sera engagée en 2018 afin de doter l'agglomération d'un observatoire des prix sur ces Zones d'Activités Économiques. La politique tarifaire sera ainsi revue pour permettre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de proposer une révision des prix et l'échelonnement des acquisitions du foncier par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération aux communes, en fonction de la stratégie de commercialisation sur le territoire et des données de l'observatoire des prix du foncier. Les communes suivantes, concernées par le transfert de ZAE, ont déclaré ne pas disposer de parcelle à vocation économique sous promesse de vente valide et délibération afférente : Arradon : Botquelen et Doaren Molac, Arzon : Redo 1 & 2, Baden : Toulbroche, Elven : Lamboux, Ile aux Moines : Grégan, Le Bono : Kerian, Meucon : Norbrat, Monterblanc : Quatre Vents, Ploeren : Deux Moulins, Luscanen et Mane Coetdigo, Plougoumelen : Keneah Nord Sud, Saint Avé : Poteau Sud, Kermelin et Saint-Thébaud, Saint-Gildas-de-Rhuys : Le Net, Saint-Nolf : Kerboulard, Séné : Kergrippe et Poulfanc, Sulniac : Kervandras, Surzur : Lann Borne, Theix Noyal : Landy, Saint Léonard, Trefflean : Kervoyelle, La Trinité Surzur : Monteno, Vannes : Chapeau Rouge, Laroiseau, Prat, Ténénio, Kerniol, Pôle Ouest et Liziec

Considérant que conformément à l'alinéa 6 de l'article L5211-17 du CGCT, « Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences. » ;

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal valide la liste des parcelles à vocation économique sous promesse de vente tels que définis dans la délibération et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Golfe du Morbihan Vannes agglomération : transfert de bien - Zones d'Activités Économiques (ZAE) - cessions de parcelles au fil de l'eau**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'ensemble des Zones d'Activité Économique (ZAE). Afin d'analyser les composantes et l'évolution des ressources de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard de la mise en œuvre du transfert des ZAE, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 19 septembre 2017 et a rendu ses conclusions.

Dans le cadre du transfert des 39 zones d'activités économiques communales à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :

- 20 zones sont entièrement aménagées et commercialisées ;
- 2 zones sont en cours d'aménagement et de commercialisation via un contrat de concession d'aménagement confié à EADM : Le Redo 3 (Arzon) et Kergrippe 3 (Séné) ;
- 3 zones sont en cours d'aménagement et de commercialisation en régie avec du foncier communal cessible : Grégan (Île-aux-Moines), Saint Thébaud (Saint Avé), Atlantheix (Theix-Noyal) ;
- 13 zones sont complètement aménagées et en cours de commercialisation avec du foncier communal cessible : Lann Vrihan (Le Hézo), Norbrat (Meucon), Kerluherne et Trehuinec à Plescop, Kermelin et Poteau Sud (Saint Avé), Kerboulard (Saint Nolf), Kervendras (Sulniac), Monteno (Trinité Surzur), Chapeau Rouge, Laroiseau 2, Tenenio 2 et le Prat (Vannes) ;
- La zone de Liziec a été identifiée comme une réserve foncière.

Conformément aux principes directeurs actés en Conseil communautaire du 28 septembre 2017, les terrains cessibles seront mis à la disposition de l'EPCI par la commune jusqu'à leur cession à un acquéreur. La cession en pleine propriété de la commune à l'agglomération se fera au fur et à mesure que les biens deviennent nécessaires à l'exercice de la compétence par l'agglomération, à savoir au gré et à la valeur des promesses de ventes.

Par délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2017, la liste des parcelles concernées a été validée.

Pour la commune de l'Île-aux-Moines :

Nom parc d'activité	Numéro de lot	Référence cadastrale	Surface en m <sup>2</sup>	Tarif HT/m <sup>2</sup>
Grégan	2	C 941	365	68,28
Grégan	4	C 945	411	64,73
Grégan	5	C 946	410	64,80
Grégan	6	C 949	100	85,75
Grégan	7	C 950	135	85,75
Grégan	8	C 943	276	78,46
Grégan	9	C 944	313	73,52
Grégan	11	C 952	411	64,73
Grégan	16	C 956	437	63,06

Pour les autres communes, liste consultable en mairie.

Une réflexion sera engagée en 2018 afin de doter l'agglomération d'un observatoire des prix sur ces Zones d'Activités Économiques. La politique tarifaire sera ainsi revue pour permettre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de proposer une révision des prix et l'échelonnement des acquisitions du foncier par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération aux communes, en fonction de la stratégie de commercialisation sur le territoire et des données de l'observatoire des prix du foncier.

Les communes suivantes, concernées par le transfert de ZAE, ont déclaré ne pas disposer de parcelles à vocation économique potentiellement mises à disposition de l'EPCI pour des cessions à des entreprises : Arradon : Botquelen et Doaren Molac, Arzon : Redo 1 & 2, Baden : Toulbroche, Elven : Lamboux, Le Bono : Kerian, Monterblanc : Quatre Vents, Ploeren : Deux Moulins, Luscanen et Mane Coetdigo, Plougoumelen : Keneah Nord Sud, Saint Avé : Poteau Sud, Saint-Gildas-de-Rhuys : Le Net, Séné : Kergrappe et Pouffanc, Surzur : Lann Borne, Theix Noyal : Landy, Saint Léonard, Tréfléan : Kervoyelle, Vannes : Kerniol et Pôle Ouest

Considérant que conformément à l'alinéa 6 de l'article L5211-17 du CGCT, « Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences. » ;

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal valide la liste des parcelles à vocation économique mises à disposition de l'EPCI dont la cession se fera au fur et à mesure des projets tels que définis dans la délibération, procède à la cession au fur et à mesure que les parcelles cadastrées nommées ou issues de celles-ci deviennent nécessaires à l'exercice de la compétence par l'EPCI, et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Golfe du Morbihan Vannes agglomération : rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT) relatifs aux zones d'activités**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'ensemble des Zones d'Activités Économiques (ZAE). C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser les composantes et l'évolution des ressources de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération au regard de la mise en œuvre du transfert des Zones d'Activités Économiques.

Ses conclusions prenant la forme d'un rapport, ci-joint, ont été arrêtées par la CLECT lors de la séance du 19 septembre 2017. Elles mettent en lumière les différentes charges relatives à l'entretien des équipements et voiries des 39 zones d'activités du territoire. Le rapport de la CLECT constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation dans le cadre d'une révision libre autorisée par le Code Général des Impôts.

Le Conseil municipal de chaque commune membre de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est appelé à se prononcer par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport. La commune

de L'Île-aux-Moines voit le transfert d'une zone d'activités économiques : la zone du Grégan.

Les charges retenues par la CLECT sont de 2 formes :

- Les charges annuelles d'entretien et de maintenance courante des espaces et équipements publics (voirie, espaces verts, équipements de signalisation, réseaux secs), valorisées selon la méthode du coût moyen annualisé;
- Les charges annuelles de renouvellement des espaces et équipements publics (voirie, éclairage public) à l'issue de leur durée de vie moyenne.

Pour la commune de L'Île-aux-Moines, pas de charges à transférer.

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du contenu et des conclusions du rapport de la CLECT, portant sur le transfert des charges des Zones d'Activités Économiques et proposant une révision des attributions de compensation

## **Golfe du Morbihan Vannes agglomération : rapport d'activités 2016**

Le Maire indique au Conseil municipal que le Président de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a transmis aux communes membres le rapport d'activités 2016 de Vannes agglomération, adressé ensuite par voie électronique à chaque conseiller municipal.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de Vannes agglomération.

## **Compagnie des Ports du Morbihan : modification des statuts**

La Compagnie des Ports du Morbihan est concessionnaire du port départemental de L'Île-aux-Moines. La société publique gère aujourd'hui 14 ports départementaux de plaisance d'une capacité d'accueil de plus de 10 000 places, le port municipal de Vannes et quatre sites culturels. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 23 M€. Afin de modifier la gouvernance de la Compagnie des Ports du Morbihan en cohérence avec son développement (entrées de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en 2014, d'Arc Sud Bretagne en 2015, d'Auray en 2016, de Vannes en 2017 et d'AQTA en cours) il est envisagé une modification statutaire pour ajuster le nombre de sièges d'administrateurs en passant de 14 à 18. Une mise à jour des statuts (objet social, durée, rédaction, lisibilité...) est également envisagée. Suite au conseil d'administration du 15 septembre 2017, ce projet de modification statutaire sera présenté lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan. Au titre de notre présence à l'actionnariat de la Compagnie des Ports du Morbihan, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette évolution qui concerne tous les articles du statut repris dans le tableau ci-joint.

Le projet de résolution de l'assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan est le suivant :

L'assemblée décide de modifier les dispositions statutaires suivantes pour :

- Définir l'objet social de manière plus concise en ne mentionnant plus la liste des principales conventions afin d'éviter une actualisation par le biais de modification statutaire (article2)
- Prolonger la durée de l'activité de la société. Celle-ci expirant au 24/01/2060, il convient d'envisager une prolongation de 30 ans notamment par cohérence avec le terme du traité de concession de ports départementaux (fin au 31/12/2064) (article 5)

- Ajuster la gouvernance de la Compagnie des Ports du Morbihan en passant le nombre de sièges au Conseil d'administration de 14 à 18 (article 15 statuts actuels > article 12 nouveaux statuts)
- Sécuriser la passation des conventions entre la société et ses actionnaires (article 40 statuts actuels > article 36 nouveaux statuts)
- Améliorer la rédaction de statuts en regroupant certaines dispositions relatives au même objet et en modifiant certains termes à actualiser. Cette nouvelle rédaction entraînera une renumérotation de la plupart des articles 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 37, 38, 43, 44 des statuts actuels.

Par un vote à main levée par 12 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan sur la base du projet joint en annexe 2 et donne mandat au représentant de la commune d'approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

#### Décisions du Maire prises par délégation

- Décision n°2017-05 : Acquisition auprès de l'UGAP d'un Kangoo électrique pour un montant de 19 918,52 HT
- Décision n°2017-06 : Acquisition auprès de l'UGAP d'un Goupil électrique pour les agents d'entretien pour un montant de 30 096,36 HT
- Décision n°2017-07 : Acquisition auprès de Goupil Industrie d'un Goupil électrique pour les services techniques pour un montant de 22 549,00 HT
- Décision n°2017-08 : Acquisition auprès de Loisirs services d'un tracteur pour un montant de 47 000,00 HT
- Décision n°2017-09 : Acquisition auprès de Loisirs services d'un broyeur pour un montant de 5150,00 HT
- Décision n°2017-10 : Renouvellement du contrat de location du local à la maison des professionnels de santé jusqu'au 28/02/2018 à Madame Châtelet-Vannier ostéopathe
- Décision n°2017-11 : Renouvellement du contrat de location de 5 cabines de bain pour une durée d'un an à la société Caseneuve Maxi Catamaran.

#### Questions diverses

##### Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement exceptionnel, de crise sur la commune. Il a été réalisé en moins de neuf mois grâce à l'aide très précieuse de la réserve communale de sécurité. Le document est consultable par la population en mairie et est complété d'un annuaire opérationnel. Il est transmis à la Préfecture, au Service départemental d'incendie et de secours, à la Gendarmerie à la Direction départementale de la Sécurité Publique et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui seront aussi destinataires des mises à jour réalisées à la date anniversaire de l'adoption, soit en décembre de chaque année. L'arrêté municipal portant approbation du plan sera signé ce 22 décembre 2017.

##### L'aide à la collectivité de l'île de Saint-Martin (Antilles)

Le Président de la collectivité nous a adressé ses remerciements pour le don de 1 560 euros (1 500€ de la commune et 60 € de dons de particuliers) que nous lui avons fait parvenir :

« Ces dons seront employés dans une totale transparence et avec la plus grande responsabilité. Ce devoir d'exemplarité et de responsabilité se traduira également dans le long travail de reconstruction de notre territoire, qui doit devenir un modèle de résilience et d'adaptation au changement climatique, nous en sommes pleinement conscients. Par le don de votre Conseil Municipal vous participez à l'immense chantier de reconstruction qui attend Saint-Martin et je tiens à vous adresser pour votre mobilisation et cet élan du cœur, mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux ».

#### Caserne des pompiers

Avant le démarrage des travaux de déconstruction et de reconstruction de la caserne des pompiers, ceux-ci ont emménagé dans des locaux provisoires à la Zone Artisanale. La livraison du prochain équipement est prévu en novembre 2018.

*La séance est levée à 19h40*

## Séance du 19 février 2018

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Christine Dufourmantelle, Catherine le Roux, Christophe tattevin

Absents excusés : Hubert O'Neill, Laure Pédezert, Michèle Le Texier, Régis Talhouarne

Hubert O'Neill a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot, Laure Pédezert a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal en date du 18 décembre 2017.

#### Terrain multisports et piste de skate : modification du plan de financement et sollicitations de subventions

Le Maire rappelle qu'un plan de financement a été approuvé par le Conseil municipal le 23 octobre 2017. L'opportunité d'une sollicitation de subvention auprès de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération nécessite de le modifier ainsi :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Honoraires	5 000,00 €	État FNADT- Région CPER Îles du Ponant	47 432.00 €
Terrain multisports	26 861,65 €	Conseil départemental	23 716.00 €
Piste de skate	18 717,60 €	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	23 715,00 €
Plates-formes	68 000,00 €	Auto-financement	23 716.25 €
<b>Total</b>	<b>118 579,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>118 579,25 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la

présente délibération, à solliciter des subventions auprès de l'État au titre du FNADT et de la Région dans le cadre de Partenariat État/Région/Îles du Ponant, du Conseil Départemental et de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

## Programme de voirie 2018 : attribution et autorisation de signer le marché

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour le programme voirie 2018 qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 10 janvier 2018. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest-France » le 12 Janvier 2018 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 3 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 5 février 2018 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 6 février 2018 à 15h00. L'attribution a eu lieu en mairie le 9 février 2018 à 8h30 suite à l'analyse des offres faite par Franck LE GAVRE maître d'œuvre en charge de l'opération.

L'entreprise qui a été retenue est la suivante :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1: Terrassements-Voirie-Revêtements de sols- Réseaux eaux pluviales tranche ferme	SAS EUROVIA BRETAGNE	274 350.60 €
Lot n°1 : Terrassements-Voirie-Revêtements de sols- Réseaux eaux pluviales tranche conditionnelle	SAS EUROVIA BRETAGNE	57 339.10 €
<b>TOTAL</b>		<b>331 689.70 €</b>

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, pour un montant global de 331 689.70 € HT (soit 398 027.64 € TTC) et à signer les éventuels avenants et tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## Programme de voirie 2018 : plan de financement et sollicitation de subvention auprès du conseil départemental

Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du programme : « Voirie dans les îles » dans la limite de 7 500.00 € par km. La longueur de voirie refaite est de 2km100. Le Maire propose donc au Conseil municipal le Plan de Financement suivant ;

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT €	Nature de la recette	Montant HT €
Honoraires	15 000,00 €	Conseil départemental	15 750,00 €
Travaux	331 689,70 €	Autofinancement	23 716,00 €
<b>Total</b>	<b>346 689,70 €</b>	<b>Total</b>	<b>346 689,70 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention au titre de « l'équipement des territoires : Voirie dans les îles » auprès du Conseil départemental.

## Revalorisation de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction du policier municipal

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a attribué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 une indemnité au policier municipal correspondant à 7 % de son traitement mensuel brut. Il précise que pour les grades du cadre d'emplois des gardiens de police municipale, l'indemnité peut-être égale au maximum à 20 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence). Il propose au conseil municipal de revaloriser cette indemnité à hauteur de 236,18 euros correspondant à 15 % de son traitement mensuel brut actuel.

Il propose de maintenir la modulation suivante :

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue maladie	
Congé de longue durée	
Congé de paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Suspension de fonctions	Pas de versement du régime indemnitaire
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Maintien de la totalité du régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités relatives au temps de travail ou aux déplacements professionnels conformément à la circulaire du 20 janvier 2016

L'indemnité pourra être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents non titulaires occupant des emplois permanents relevant des cadres d'emplois de la filière police.

L'indemnité spéciale mensuelle est cumulable avec la prime du 13<sup>ème</sup> mois en tant qu'avantage collectivement acquis instauré avant le 26 janvier 1984, et renouvelé par la délibération du 8 décembre 1986.

Le Conseil municipal approuve la revalorisation de l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale pour le cadre d'emplois susvisé à hauteur de de 236,18 euros correspondant à 15 % de son traitement mensuel brut actuel à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.

## Logements du Vieux Moulin : approbation du budget annexe 2018 proposé par Bretagne Sud Habitat

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a signé une convention de gestion avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion locative des 6 maisons du Vieux Moulin. Par un courrier reçu en mairie le 14 décembre 2017 Bretagne Sud Habitat demande au Maire de soumettre au Conseil municipal la proposition de budget annexe pour la gestion de ces logements. Le Maire présente le document au Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve la proposition de budget annexe 2018 de Bretagne Sud Habitat pour les 6 logements locatifs du Vieux Moulin

#### Adoption d'un règlement pour l'utilisation des salles communales

Le Maire rappelle que la commune met à disposition et loue les salles communales. Un règlement global remis pour signature à chaque utilisateur permettrait de rappeler les droits et les devoirs des parties contractantes. Un condensé de ce texte sera affiché dans chaque local. Marie-Paule Bellégo présente le projet de règlement rédigé en concertation avec quelques conseillers municipaux.

Le Conseil municipal approuve le règlement pour l'utilisation des salles communales.

#### Golfe du Morbihan Vannes agglomération : positionnement de la commune sur les statuts

La nouvelle communauté d'agglomération, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA), est issue de la fusion de Vannes Agglo, de Loc'h communauté et de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, conformément aux arrêtés préfectoraux du 26 août 2016 et du 16 novembre 2016.

Conformément à la loi NOTRe, les EPCI issus d'une fusion disposent d'un délai d'un an à compter de la fusion pour harmoniser les compétences optionnelles qui seront exercées sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération.

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a adopté les statuts présentant les compétences que la communauté d'agglomération exerce à titre obligatoire et celles qu'elle souhaite exercer au titre de ses compétences optionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts sont ensuite proposés pour approbation par délibération au sein des conseils municipaux qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la transmission des statuts.

Ainsi, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. En cas d'absence de délibération dans les délais requis, l'avis des communes est réputé favorable. Une harmonisation des compétences facultatives de GMVA interviendra ensuite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour celles qui restent exercées de manière territorialisée.

Le Conseil municipal se prononce contre les statuts de GMVA.

#### Décisions du maire prises par délégation

- Décision n° 2018-01 : Signature du marché pour la vérification des lignes de Mouillages avec l'entreprise Alpha et Co pour un montant de 19 719,00 € HT
- Décision n° 2018-02 : Signature d'un bail du 1<sup>er</sup> Mars 2018 au 31 décembre 2019 avec Monsieur Régis Talhouarne pour un montant mensuel de 71,46 € TTC
- Décision n° 2018-03 : Signature d'un bail du 1<sup>er</sup> Mars 2018 au 31 décembre 2019 avec Madame Alexa Châtelet pour un montant mensuel de 71,46 € TTC

*La séance est levée à 19h17.*

## Séance du 26 mars 2018

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Hubert O'Neill, Gildas Poulouin, Laure Pédezert, Christine Dufourmantelle, Catherine Le Roux, Christophe Tattevin

Absents excusés : Danielle Feneux, Michèle Le Texier, Régis Talhouarne  
Danielle Feneux a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo

Michèle Le Texier a donné pouvoir à Gildas Poulouin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 19 février 2018.

#### Budget principal : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### Budget principal : vote du compte administratif

Le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance, Marie-Paule Bellégo est élue présidente de séance.

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2017	523 755,23 €
Résultat antérieur reporté (2016)	0,00 €
Résultat de clôture	523 755,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2017	1 990 925,72 €
Résultat antérieur reporté (2016)	752 894,55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2018)	2 743 820,27 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	2 743 820,27 €
Besoin de financement	0,00 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal

## Budget principal : affectation du résultat du compte administratif 2017

Résultat de la section de fonctionnement	523 755,23 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	523 755,23 €
Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau)	0,00 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2017

## Fixation du taux d'imposition 2018 des trois taxes directes locales.

Afin d'assurer le financement du budget 2018, il convient de recouvrer les produits constituant la somme des impôts ménages de la commune. Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition votés en 2017 comme ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 10,50 %,
- Taxe foncière sur le bâti : 24,45 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,40 %
- Le Conseil municipal approuve la reconduction des taux d'imposition pour l'exercice 2018 comme proposé ci-dessus.

## Attribution d'une subvention au CCAS de l'Île-aux-Moines au titre de l'année 2018

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 000 € au CCAS de l'Île-aux-Moines, de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## Octroi des subventions 2018 aux associations

Le Maire rappelle les règles que la Commission a souhaité établir en 2015 quant à l'octroi des subventions.

Les règles de recevabilité pour les demandes de subventions sont les suivantes : dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n, compte rendu de la réalité de la vie associative, fourniture des comptes de l'année, fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1

Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations îloises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),

- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Le Conseil municipal décide d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

ORGANISMES	MONTANT 2017
Comité des fêtes	4500 €
Fête de la Mer	1000 €
Association Korollerien Izenah	1000 €
Association des jeunes îlois	1500 €
Izen'art	1200 € + 400 € subvention exceptionnelle si cours de musique
Association de gymnastique féminine	1000 € + 200 € subvention exceptionnelle si augmentation de l'activité de cours
Easylang	200 €
Association nautique de l'Île-aux-Moines	2500 €
Kinball club îlois	1000 € + 1000 € subvention exceptionnelle si voyage
Théâtre en herbe	1500 €
Anciens combattants	500 € + 500 € subvention exceptionnelle centenaire de la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale
YAM	900 € + 400 subvention exceptionnelle pour spectacles extérieurs
Festival du conte	900 €
Couleurs de Bretagne	550 €
Union départementale des Pompiers	70 €
SNSM	150 €
<b>Total associations</b>	<b>20 970 €</b>

Le Conseil municipal autorise le Maire à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations, Catherine Le Roux s'abstient pour le vote de la subvention de Korollerien Izenah, Christophe Tattevin s'abstient pour le vote de la subvention de l'Association nautique de l'Île-aux-Moines.

## Cotisations 2018 : associations auxquelles adhère la commune

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les décisions et les montants des adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2018.

Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : le montant 2018 est de 184,11 € (0,296 € par habitant population INSEE)

- Association Les Îles du Ponant : le montant 2018 est de 5082 € (3,50 € par habitant sur la population DGF 2017)
- Association morbihannaise des plus belles baies du Monde : 155 €
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Morbihan : 198 € (0,33 € par habitant)

Le Conseil municipal approuve les adhésions ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Budget principal : vote du budget primitif 2018

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif du budget principal de l'exercice 2018 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 550 462,51 €	1 550 462,51 €	0.00 €
Investissement	3 889 722,49 €	3 889 722,49 €	0,00 €
Cumul	5 440 185,00 €	5 440 185,00 €	0,00 €

Le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget principal 2018.

### Budget lotissement : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Budget lotissement : vote du compte administratif 2017

Le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance, Joël Bouf est élu président de séance.

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2017	1 971 522,28 €
Résultat antérieur reporté (2016)	369 263,26 €
Résultat de clôture	2 340 785,54 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2017	112 963,30 €
Résultat antérieur reporté (2016)	316 639,91 €
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2018)	429 603,21 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget lotissement

### Budget lotissement : affectation du résultat du compte administratif 2017

Résultat de la section de fonctionnement	2 340 785,54 €
Résultat de la section d'investissement	429 603,21 €

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	0,00 €
Report à nouveau à la section de fonctionnement	2 340 785,54 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2017 au budget lotissement 2018 comme proposé ci-dessus.

### Budget lotissement : vote du budget primitif 2018

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Lotissement de l'exercice 2018. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 475 113,51 €	2 475 113,51 €	0,00 €
Investissement	2 212 148,51 €	2 212 148,51 €	0,00 €
Cumul	4 687 262.02 €	4 687 262.02 €	0,00 €

Le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget lotissement 2018.

### Budget mouillages : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget

Mouillages dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Budget mouillages : vote du compte administratif 2017

Le Maire devant sortir pour le vote il invite le Conseil municipal à élire le président de séance, Joël Bouf est élu président de séance. Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2017	17 027,11 €
Résultat antérieur reporté (2016)	0,00 €
Résultat de clôture	17 027,11€
Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2017	- 2 961 ,31 €
Résultat antérieur reporté (2016)	54 599,55 €
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2018)	51 638,24 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Mouillages.

## Budget mouillages : affectation du résultat du compte administratif 2017

Résultat de la section d'exploitation	17 027,11 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	17 027,11 €
Report à nouveau à la section d'exploitation	0,00€

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2017 au budget principal Mer- ports communaux activités maritimes 2018 comme proposé ci-dessus.

## Mouillages : adoption des tarifs 2018

Le Maire rappelle que le règlement d'exploitation signé par le préfet maritime de l'Atlantique et par le préfet du Morbihan prévoit dans son article 6 que « la redevance d'usage est révisable annuellement de façon à équilibrer les dépenses ». De plus, la convention conclue entre la commune et l'UAPIM dispose, concernant la redevance, que la révision du tarif sera effectuée en fonction de l'évolution de l'indice TP02 de juillet devenu l'indice TP07 B multiplié par un coefficient de raccordement de 7.0110. L'indice TP02 de juillet 2007 était de 585,50 et l'équivalent de juillet 2017 de 723,53 €. Les tarifs suivants sont donc proposés pour 2018 :

### • Tarif professionnel :

$(100 \text{ €} \times 723,53) / 585,50 = 123,57 \text{ €}$  (soit 124€).  
Pour rappel, le tarif 2017 était de 114 €.

### • Tarif plaisance :

$(23,61 \text{ €} \times 723,53) / 585,50 = 29,17 \text{ €}$ , Soit :  $(29,17 \text{ €} \times \text{longueur du bateau}) + 0 \text{ €}$  (frais fixes).  
Pour rappel, le tarif 2017 était de 27.03 €.

Afin d'éviter que les centimes ne soient pas payés, il est proposé d'arrondir les redevances à l'euro le plus proche, soit à l'euro supérieur lorsque le montant des centimes est supérieur ou égal à 50, et à l'euro inférieur lorsqu'il est inférieur à 50. Les frais fixes ont été supprimés depuis 2010, le Conseil se réservant la possibilité de restaurer les frais fixes si l'équilibre du budget l'exige.

Le Conseil municipal valide les tarifs présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2018, supprime les frais fixes pour l'année 2018, autorise le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

## Budget mer-ports communaux activités maritimes : vote du budget primitif 2018

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Mer-ports communaux activités maritimes de l'exercice 2018.

Il s'équilibre ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
Exploitation	57 710,00 €	57 710,00 €	0 €
Investissement	91 087,85 €	91 087,85 €	0 €
Cumul	148 797,85 €	148 797,85 €	0 €

Le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget Mer- ports communaux activités maritimes.

## Programme de voirie 2018 : plan de financement et sollicitations de subventions auprès du conseil départemental

Le Maire rappelle que le projet a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du programme « Voirie dans les Îles ».

Il est également éligible au titre du programme : « Entretien de la voirie hors agglomération » et dans le Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour la voirie en agglomération Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement.

Le Maire propose donc au Conseil municipal le Plan de Financement suivant :

Dépenses	
Nature de la dépense	Montant HT en €
Honoraires	15 000,00 €
Travaux	331 689,70 €
<b>Total</b>	<b>346 689,70 €</b>

Recettes	
Nature de la recette	Montant HT en €
Conseil Départemental	15 750,00 €
	22 500 ,00 €
	23 468,94 €
Autofinancement	284 970,76 €
<b>Total</b>	<b>346 689,70 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental au titre de : « l'entretien de la voirie hors agglomération » et dans le PST au titre de la voirie en agglomération.

## Travaux d'ouvrage de défense contre la mer : plan de financement et sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental

Le Maire précise au conseil qu'un devis d'un montant de 19 350 € HT a été fait pour des travaux de défense contre la Mer.

Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du programme : « travaux de défense contre la mer ». Le Maire propose donc au Conseil municipal le Plan de Financement suivant :

Dépenses	
Nature de la dépense	Montant HT en €
Travaux	19 350,00 €
Total	19 350,00 €

Recettes	
Nature de la recette	Montant HT en €
Conseil départemental	6772,50 €
Autofinancement	12 577,50 €
Total	19 350,00 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention au titre de : « travaux de défense contre la mer » auprès du Conseil départemental.

### Délibération instaurant le RIFSEEP

Le Maire rappelle que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), au regard du principe de parité, est d'ores et déjà transposable aux cadre d'emplois territoriaux suivants :

- Toute la filière administrative : Administrateurs, Attachés, Rédacteurs et Adjointes administratifs ;
- Conseillers et Assistants socio-éducatifs ;
- animateurs et Adjointes d'animation ;
- ETAPS et opérateurs des APS ;
- Agents sociaux ;
- ATSEM ;
- Adjointes et conservateurs du Patrimoine ;
- Adjointes techniques
- Agents de maîtrise

Le Maire précise que l'indemnité comprend deux parts, l'une liée aux fonctions et l'autre liée aux résultats, dénommée complément indemnitaire annuel.

La part fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

## 1 - Détermination des critères d'appartenance à un groupe de fonctions

Groupe	Niveau du poste	Critères d'appartenance aux groupes de fonctions	Sous-critères
C1	Secrétaire Générale	Responsabilité	Assistance et conseil aux élus Pilotage et conception des projets communaux Encadrement permanent
		Technicité	Expertise RH - Finances- Budgets- Marchés Publics- Aménagement-Foncier Veille Juridique, respect des délais et procédures, autonomie
		Sujétions	Exposition du poste Déplacements horaires adaptables Temps de travail annualisé et horaires adaptables Pénibilité
	Responsable service technique	Responsabilité	Planification et organisation des services techniques Travaux voirie, espaces verts, entretien bâtiments communaux Encadrement permanent
		Technicité	Autonomie Détection d'habilitations Conduite d'engins et maîtrise d'outils
		Sujétions	Travail en extérieur Pénibilité Temps de travail annualisé+ horaires adaptables
C2	Agents administratifs polyvalents (accueil, urbanisme, état-civil, comptabilité, communication)	Responsabilité	Respect des formes et procédures Respect des délais Encadrement ponctuel
		Technicité	Polyvalence Adaptabilité Maîtrise des outils informatiques et logiciels
		Sujétions	Accueil physique et téléphonique Pénibilité horaires adaptables

C3	Animatrice et responsable CLSH	Responsabilité	Gestion du fonctionnement du CLSH Mission éducative et pédagogique Encadrement animateurs en saison
		Technicité	Connaissance de la réglementation spécifique Détection de qualifications sportives, culturelles d'animations Maîtrise des outils de gestion et de communication
		Sujétions	Déplacements Gestion des relations au public Temps de travail annualisé
C4	Agents polyvalents des services techniques (voirie, espaces verts, agents d'entretien)	Responsabilité	Sécurité et salubrité publiques Entretien des équipements et matériels Travaux voirie, espaces verts, entretien bâtiments communaux
		Technicité	Détention d'habilitations Premier niveau de maintenance Conduite d'engins et maîtrise d'outils
		Sujétions	Travail en extérieur Temps de travail annualisé et horaires adaptables Pénibilité

C3	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Animatrice et responsable CLSH	800.00 €	200.00 €
C4	5.686	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Agents polyvalents des services techniques (voirie, espaces verts, agents d'entretien)	4548.8 €	1137.20 €

La part fonctions sera versée mensuellement et la part résultats sera versée en une seule fois en juin de l'année n+1.

### 3 - L'instauration d'une indemnité différentielle - Garantie de maintien du niveau de régime indemnitaire antérieur (Faculté)

En vertu de l'article 88 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 : "Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'État servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire."

Ainsi, les agents intégrant un groupe de fonctions occasionnant une perte de régime indemnitaire, peuvent bénéficier d'une indemnité différentielle permettant de pallier cette perte, maintenant l'agent à un niveau de régime indemnitaire identique à celui préexistant au RIFSEEP.

Cette indemnité étant individuelle et non liée au poste occupé, elle disparaît au départ de l'agent ou est modulée à la hausse ou à la baisse sous l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de la prime de fonctions

## 2 - Montants des parts fonctions et résultats fixés par groupe de fonctions

Groupe	Nombre d'agents	Grade susceptibles d'être concernés	Niveau du poste	Montant part fonctions par groupe	Montant de la part résultats par groupe
B1	1	Cadre d'emplois des rédacteurs	Secrétaire Générale	6 000.00 €	200.00 €
C1	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Responsable service technique	1 350.00 €	200.00 €
C2	2.36	Cadre d'emplois des agents administratifs	Agents administratifs polyvalents (accueil, urbanisme, état-civil, comptabilité, communication)	2360.00 €	472.00 €

## 4- Modulation de la part résultats

L'attribution de la part résultats dépend de la manière dont l'agent occupe son emploi ; elle est déterminée d'après les résultats de l'évaluation individuelle de son engagement professionnel (entretien professionnel) et selon la manière de servir. Les montants versés au titre du complément indemnitaire n'ont pas vocation à être reconduits automatiquement d'une année sur l'autre. Cette part est versée annuellement en une seule fois au regard de la fiche d'évaluation issue de l'entretien professionnel. Afin de déterminer le niveau de satisfaction de l'agent dans l'exercice de ses missions, il sera constaté le % de critères acquis ou maîtrisés selon la règle suivante :

% des critères "acquis et maîtrisés"					
% critères	< 50%	>50% <70%	>70% <80%	>80% <90%	>90%
% montant accordé	0%	50%	70%	80%	100%
montant agent	0	100	140	160	200

## 5 - Bénéficiaires de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents non titulaires ayant des contrats de 6 mois minimum. Cette délibération transpose le RIFSEEP au bénéfice des cartes d'emplois suivants : rédacteurs, agents de maîtrise, adjoints administratifs, adjoints d'animation, adjoints techniques

## 6 - La modulation du régime indemnitaire (IFSE+CIA) pour indisponibilité physique et autres motifs

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue maladie	
Congé de longue durée	
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Suspension de fonctions	Pas de versement du régime indemnitaire
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Maintien de la totalité du régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités relatives au temps de travail ou aux déplacements professionnels conformément à la circulaire du 20 janvier 2016

L'organe délibérant peut décider de suspendre le versement du régime indemnitaire en cas d'absence de l'agent. La modulation suivante est proposée :

## 7 - Les cumuls possibles avec le RIFSEEP

Le RIFSEEP est cumulable avec la prime du 13<sup>ème</sup> mois en tant qu'avantage collectivement acquis instauré avant le 26 janvier 1984, et renouvelé par la délibération du 8 décembre 1986.

Le Maire indique que les crédits sont inscrits au budget, le Conseil municipal décide de l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) au bénéfice des membres des cadres d'emplois susvisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et valide les critères et montants tels que définis ci-dessus.

### Délibération instaurant L'IFSE régie

#### 1 - Les bénéficiaires de la part l'IFSE Régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée mensuellement en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

## 2 - Les montants de la part IFSE régie

Régie	Montant IFSE Régie/an
Régie d'avance	110,00 €
Régie camping	120,00 €
Régie activités centre de loisirs tickets sports tennis	120,00 €
Régie bibliothèque	110,00 €
Régie droits de place et divers	110,00 €
régie recettes diverses	110,00 €

## 3 Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité

Régie	Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Montant annuel IFSE du groupe	Montant mensuel moyen de l'avance et des recettes	Montant annuel de la part IFSE supplémentaire régie	Part IFSE annuelle totale	Plafond réglementaire IFSE
D'avance	Catégorie B groupe B1	6 000,00 €	600,00 €	110,00 €	6 110,00 €	16 015,00 €
Camping	Catégorie C groupe C2	1 000,00 €	de 3000,00 à 4600,00 €	120,00 €	1 120,00 €	10 800,00 €
Centre de loisirs tickets sports tennis	Catégorie C groupe C3	800,00 €	de 3000,00 à 4600,00 €	120,00 €	920,00 €	10 800,00 €
Bibliothèque	Catégorie C groupe C2	1 000,00 €	de 2441,00 à 3000,00 €	110,00 €	1 110,00 €	11 340,00 €
Droits de place et divers	Catégorie C groupe C2	1 000,00 €	de 2441,00 à 3000,00 €	110,00 €	1 110,00 €	10 800,00 €
Recettes diverses	Catégorie C groupe C2	1 000,00 €	de 2441,00 à 3000,00 €	110,00 €	1 110,00 €	10 00,00 €

Le Conseil municipal décide de l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 et valide les montants tels que définis ci-dessus.

### Admissions en non-valeur sur proposition du trésorier

Par courrier en date du 2 mars 2018 reçu en mairie le 8 mars 2018, le Comptable des Finances Publiques a transmis deux états des présentations et admissions en non-valeur, l'un pour le budget principal, l'autre pour le budget annexe mouillages. L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs.

Le comptable public a donc transmis une liste des pièces irrécouvrables et demande l'admission en non-valeurs des créances suivantes :

Budget principal :		
Référence de l'état	Montant	Motif
28159102015	373,96	1 seuil inférieur de poursuite, 4 pour décès, 1NPAI,1 demande de renseignement négatif
Total	373,96	

Budget Mouillages :		
Référence de l'état	Montant	Motif
2561090215	24,71	2 pour seuil inférieur poursuite
Total	24,71	

Le Conseil municipal admet en non-valeurs les créances proposées par le Comptable des Finances publiques comme indiquées ci-dessus.

### Désignation des représentants de la commune auprès du conseil portuaire des ports de l'Île-aux-Moines et Port-Blanc à Baden

Le Maire indique le Conseil départemental demande à la commune si elle confirme ses représentants qui représenteront la commune auprès du conseil portuaire du port de l'Île-aux-Moines et de Port-Blanc à Baden.

Par délibération en date du 19 juin 2014 le Conseil municipal a désigné Philippe Le Bérigot en représentant titulaire et Joël Bouf en suppléant. En conformité avec sa délégation d'adjoint à la mer et à la sécurité le Maire propose au Conseil municipal de désigner Hubert O'Neill comme suppléant.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Hubert O'Neill comme suppléant.

### Morbihan Énergies : modification des statuts

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du Syndicat, les besoins exprimés par les membres du Syndicat, et la réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 01.01.2017, création de communes nouvelles....)

Cette modification des statuts porte notamment sur :

- La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du Syndicat. Il est rappelé que les missions exercées par le Syndicat sont organisées autour :
  - d'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.
  - des compétences optionnelles suivantes : Éclairage public /

communications électroniques / gaz / réseaux de chaleur / infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.

Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :

- la mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
  - l'éclairage public à la signalisation, la mise en valeur des bâtiments et à la mise en œuvre d'équipements communicants,
  - les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.
- d'activités complémentaires et accessoires. Ces activités concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres.

La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte d'une part des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et d'autre part des besoins exprimés.

- La possibilité offerte aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant la représentativité des communes. Concrètement, il s'agit :

- À titre principal : d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.
- À titre subsidiaire d'entériner l'adhésion en direct :
  - des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté
  - des communes de la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI)

Il convient de noter qu'il est proposé que la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il est ainsi prévu, à titre transitoire, qu'en cas d'adhésion, avant la fin du mandat en cours d'un ou plusieurs EPCI ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

La liste des membres (annexe 1) est mise à jour en vue du futur arrêté préfectoral. Le nombre de délégués issus des collèges électoraux des communes n'est donc pas modifié (annexe 2).

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Énergies sont les suivants :

- concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat mais visent à leur offrir de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins.
- la représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT. Il convient à ce jour que le Conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

Le Conseil municipal approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan. Il est précisé que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Énergies.

#### Décisions du Maire prises par délégation

Décision n° 2018-02 : Signature d'un devis pour la fourniture de mâts pour le monument aux morts et le cimetière d'un montant de 998,00 € HT

Décision n° 2018-03 : Signature d'un devis pour la fourniture de draps, housses de couettes et taies d'oreillers pour les studios d'un montant de 1041, 88 € HT

Décision n° 2018-03 : Signature d'un devis pour la fourniture d'une cuisine équipée pour le logement de la maison des professionnels de santé d'un montant de 2269, 57 € HT

*La séance est levée à 19h15.*

## Séance du 13 avril 2018

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Gildas Poulouin, Laure Pédezert, Christine Dufourmantelle, Catherine Le Roux, Danielle Feneux, Michèle Le Texier, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin

Absents excusés : Joël Bouf, Martine Marion

Michèle Le Texier a donné pouvoir à Gildas Poulouin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 19 février 2018.

Joël Bouf a donné pouvoir à Laure Pédezert, Martine Marion a donné pouvoir à Catherine Le Roux

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal en date du 26 mars 2018.

#### Acquisition d'une parcelle de 1029 m<sup>2</sup> au Bocéno

Le Maire expose au Conseil la possibilité pour la commune de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 401 (1029 m<sup>2</sup>) située au Bocéno en Zone 1AUa. La commune étant déjà propriétaire de la parcelle contiguë, cette acquisition présente un intérêt majeur et permet à la commune de renforcer ses réserves foncières.

Le Maire indique que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil municipal se prononce en faveur de l'acquisition par la commune de la parcelle pour un montant de 144 060 € hors frais de notaire, se prononce en faveur de la prise en charge des frais de notaire par la commune, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

*La séance est levée à 19h20*

## Séance du 23 avril 2018

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Gildas Poulouin, Laure Pédezert, Christine Dufourmantelle, Catherine Le Roux, Danielle Feneux, Michèle Le Texier

Absents excusés : Régis Talhouarne, Christophe Tattevin

Michèle Le Texier a donné pouvoir à Gildas Poulouin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 19 février 2018.

Régis Talhouarne a donné pouvoir à Gildas Poulouin, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Joël Bouf

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal en date du 13 avril 2018.

#### Aménagements des plates-formes pour le terrain multisports et la piste de skate : attribution et autorisation de passer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour les travaux VRD pour la réalisation de plates-formes pour le terrain multisports et la piste de skate qui a été lancée sous forme de procédure adaptée et mise en ligne sur le site de Mégalis le 22 mars 2018. À l'issue de la consultation, 3 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 19 avril 2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 19 avril 2018 à 14h00. L'attribution a eu lieu en mairie le 23 avril 2018 à 8h30 suite à l'analyse des offres faite par Franck Le Gavre maître d'œuvre en charge de l'opération. L'entreprise qui a été retenue est la suivante :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1: Terrassements-Voirie-Revêtements de sols-Aménagements paysagers	SAS Eurovia Bretagne	89 536.10 €
TOTAL		89 536.10 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, pour un montant global de 89 536.10 € HT (soit 107 443.32 € TTC), signer les éventuels avenants, signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### Étude paysagère : modification du plan de financement

Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement approuvé en conseil municipal le 18 décembre 2017 afin d'être conforme au plan de financement validé en comité de programmation en sollicitant le FNADT à hauteur de 80%. Il présente le plan de financement modifié :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Reconnaissance et analyse paysagère	1 950,00 €	ÉTAT-CPER Volet territorial	8 200,00 €
Schéma d'intentions	3 062,50 €	FNADT	
Esquisses détaillées d'aménagement	3 662,50 €	Autofinancement	2 050,00 €
Évaluation des coûts d'objectifs	1 575,00 €		
Total HT	10 250,00 €	Total	10 250,00 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement comme modifié ci-dessus, et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## Travaux d'ouvrage de défense contre la mer : plan de financement et sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental

Le Maire précise au conseil qu'un devis d'un montant de 13 950 € HT a été fait pour des travaux de défense contre la mer. Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du programme : « travaux de défense contre la mer ». Le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses	
Nature de la dépense	Montant HT
Travaux	13 950,00 €
Total	13 950,00 €

Recettes	
Nature de la recette	Montant HT
Conseil départemental	4885,50 €
Autofinancement	9067,50 €
Total	13 950,00 €

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention au titre de : « travaux de défense contre la mer » auprès du Conseil départemental.

## Approbation du Projet Éducatif Territorial pour la période 2018-2021

Le Maire rappelle que les Projets Éducatifs territoriaux (PEDT) ont été institués par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources pédagogiques d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et les activités organisées sur le territoire communal.

La commune de l'Île-aux-Moines s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014. Un PEDT a été approuvé par le conseil municipal le 25 septembre 2015 pour la période 2015-2018, il arrive à échéance en juillet. Il convient donc de l'actualiser pour la prochaine période 2018-2021.

Le Conseil municipal approuve le PEDT présenté et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## Subvention aux associations : vote complémentaire

Le Maire indique que deux dossiers de subventions sont arrivés très tardivement, il demande au Conseil municipal de bien vouloir les examiner à titre exceptionnel.

Il rappelle les règles que la Commission a souhaité établir en 2015 quant à l'octroi des subventions, à savoir le dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n avec :

- Compte rendu de la réalité de la vie associative,
- Fourniture des comptes de l'année,
- Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1
- Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :
  - Soutien du fonctionnement des associations îloises qui le sollicitent,
  - Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
  - Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
  - Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
  - Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Le Maire indique que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 et propose au Conseil municipal d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

Organismes	Montant 2018
Les Escapes Musicales	2200 €, soit 1000 € + 300 € par concert (maximum 4)
Sapeurs-pompiers de l'Île-aux-Moines	800 €

Le Conseil municipal approuve le montant des subventions comme indiqué ci-dessus et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## Tarifs de vente de bois

Le Maire expose au Conseil municipal que par un courrier en date du 25 novembre 2010 le Conservatoire du littoral a autorisé la commune à vendre le bois coupé dans le cadre de la gestion courante de ses terrains.

Le Maire précise que la vente de bois a lieu sur site suite à affichage et que le nombre d'acheteurs est limité aux premières personnes inscrites et ce en fonction des quantités disponibles. Le bois est vendu par stère (1 m<sup>3</sup> apparent). Les bûches sont coupées en plus ou moins un mètre, de sorte que les acquéreurs doivent procéder à des travaux de recoupage et de fendage pour l'utilisation comme bois de chauffage. Le bois est à retirer au lieu et date qui sont indiqués par le Garde du Littoral.

Considérant qu'il est nécessaire de clarifier les tarifs et la livraison en reprenant une seule délibération qui annulera les précédentes (n°2011-018 du 4 mars 2011 et 12-08-07 du 19 octobre 2012) ;

Le Maire rappelle les tarifs et propose au Conseil municipal de les reconduire :

- Bois de groupe 1 (chêne, châtaigner, orme, fruitiers, merisiers) 50 € / stère,
- Bois de groupe 2 (saule, cyprès (cupressus)) 25 € / stère
- Livraison : 30 € par stère

Le Conseil municipal approuve les tarifs présentés.

*La séance est levée à 18h40.*

# Doléances et Suggestions

Pourrait-on afficher une interdiction de fumer à l'intérieur de l'abri passager sur le port ?

Nos poules sont bien tenues, que les chiens qui viennent les tuer chez nous le soient aussi !

Associations : pourrait-on créer une carte à l'année qui permettrait aux résidents permanents de ne pas avoir à régler une adhésion à chacune ?

Pourrait-on fixer une date précise des prélèvements semestriels pour le paiement du stationnement sur la dalle à Port-Blanc ?

Les sacs jaunes pour le tri sélectif pourraient-ils être disponibles en mairie pour les commerçants et restaurateurs qui ne peuvent aller à la déchetterie à ses heures d'ouverture ?

L'entretien des bas-côtés des routes se fait trop tard dans la saison et rendrait la promenade dangereuse (manque de visibilité ?)

Quid de l'obscurité régnant devant le Guéric ? Toujours pas de réverbère

Demande transmise à la Cie des Ports du Morbihan, gestionnaire de l'espace

Idée intéressante, à soumettre aux associations

Le prélèvement a été proposé à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2016. Des écarts de dates ont pu être observés le temps de sa mise en place. Ils seront dorénavant fixés au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> octobre pour l'année en cours

La demande va être transmise au service des déchets de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Cet entretien est conditionné par la météo, la disponibilité des agents et du matériel.

La difficulté est que la ligne électrique passe actuellement par le chemin du Naudeau, derrière le Guéric.



## INFOS PRATIQUES

### Consignes individuelles de sécurité

#### Canicule

En cas de canicule		
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes en mairie</li> <li>- Si vous connaissez des personnes vulnérables, n'hésitez pas à les signaler à la mairie</li> <li>- Prévoir des climatiseurs, bouteilles d'eau ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique</li> <li>- Rester en contact avec ses voisins, notamment si ce sont des personnes vulnérables</li> <li>- Boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif</li> <li>- Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour</li> <li>- Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un médecin ou le 15</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous ressentez de l'inconfort après la vague de chaleur, n'hésitez pas à appeler un médecin</li> </ul>

#### Feux d'espaces naturels

Risque feu d'espaces naturels		
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de forte sécheresse, s'informer des risques, du niveau de l'indice Forêt Météo (IFM), et des consignes en mairie</li> <li>- Débroussailler et entretenir les abords de votre habitation</li> <li>- Si vous souhaitez conserver de grands arbres, élaguez-les jusqu'à une hauteur de 2m et abattez ceux trop près de votre habitation (moins de 3m).</li> <li>- Ne pas brûler vos déchets en dehors des périodes autorisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les pompiers si vous êtes témoin d'un départ de feu</li> <li>- Attaquer le feu si cela est possible sans vous mettre en danger</li> <li>- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres</li> <li>- Se mettre à l'abri</li> <li>- Couper les fluides (gaz, électricité, fuel ...)</li> <li>- Évacuer votre habitation si les fumées ou les flammes deviennent menaçantes</li> <li>- Respirer avec un linge humide</li> <li>- Renseigner les pompiers si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer qu'il n'y ait pas de foyers résiduels autour de votre habitation</li> <li>- En cas d'évacuation, attendre le feu vert des autorités avant de regagner votre habitation</li> </ul>

## L'équipement de sécurité des navires de plaisance

Matériel obligatoire	Basique (≤ 2 miles d'un abri)	Côtier (≤ 6 miles d'un abri)	Semi-hauturier (≤ 60 miles d'un abri)	Hauturier (+ de 60 miles d'un abri)
Équipement individuel de flottabilité	X	X	X	X
Dispositif lumineux (torche)	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X
Dispositif de remorquage	X	X	X	X
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kg)	X	X	X	X
Annuaire des marées	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		X	X	X
3 feux rouges à main		X	X	X
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		X	X	X
Cartes marines officielles		X	X	X
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		X	X	X
Description du système de balisage		X	X	X
Radeau de survie			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour			X	X
Journal de bord			X	X
Dispositif de réception des bulletins météo			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			X	X
Trousse de secours conforme			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres				X
VHF fixe			X	X
VHF portative				X

Les annexes ne peuvent s'éloigner à plus de 300 m d'un abri. Le navire porteur est considéré comme abri. Néanmoins, à plus de 300 m de la côte, il faut embarquer un moyen de repérage lumineux, ainsi qu'un équipement individuel de flottabilité par personne.



# Fêtes et manifestations 2<sup>ème</sup> semestre 2018

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
<b>Juillet</b>			
Les 5 et 6	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Les 6 et 8	Théâtre « Un air de famille »	Salle annexe, 20h	Compagnie du Caillou
Samedi 7	Pique-nique électronique	Plage du Drehen, 18h	AJI
Mardi 10	Concert de musique ancienne	Église, 19h	VEMI
Les 12 et 13	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Du 12 au 15	Régates National Muscadet	Le Port	
Les 14 et 15	Tour de France à la Voile		ANIM
Samedi 14	Feu d'artifice et bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Dimanche 15	Concert Maîtrise de Bretagne	Église, 17h	Escales musicales
Jeudi 19	Festival du conte de Baden	12h-13h et 15h-16h	
Les 19 et 20	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Les 20 et 21	Expo-vente loisir créatif	Salle annexe	Club des Sages
Du 22 au 27	Exposition du travail d'un tapissier	Salle annexe	Véronique Pastout
Mercredi 25	Chorale de Broughton	Église, 20h30	
Les 26 et 27	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Samedi 28	Pique-nique électronique	Plage du Drehen, 18h	AJI
Du 28 au 31	Exposition de peinture	Salle annexe	Philippe Bon
Dimanche 29	Régate de Loc'	devant Locmariaquer, 10h30	ANIM
Dimanche 29	Bric à brac	place du Marché	APEL
<b>Août</b>			
Mercredi 1 <sup>er</sup>	Concert musique espagnole	Pour les jeunes, chapelle, 17h30	Escales Musicales
Mercredi 1 <sup>er</sup>	Concert musique espagnole	Pour tous, église, 20h15	Escales Musicales
Du 1 <sup>er</sup> au 5	Exposition de peinture	Salle annexe	Christian Pinon
Les 2 et 3	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Du 3 au 6	Festival « Théâtre en Herbe »	Jardin Kartun, Rinville, Trec'h, rue...	
Dimanche 5	Fête de la Mer	Pointe du Trec'h	
Du 6 au 9	Exposition de photographies	Salle annexe	Christian Trébignaud
Jeudi 9	Concert harpe et chant	Église, 19h45	Morgan of Glencoe
Les 9 et 10	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Du 10 au 13	Exposition de peinture	Salle annexe	Véronique Esquerré
Les 11 et 12	Les journées de la paroisse	Jardin du presbytère	
Du 11 au 17	Exposition peintures, croquis	H13 (Zone Artisanale)	Michel Désiré
Du 11 au 18	Exposition de peinture	Chapelle ND d'Espérance	Jean-Pierre Arcile
Dimanche 12	Salon du vin et dîner-concert	San Francisco	
Du 13 au 15	Festival de la voile	Le Port	ANIM
Mardi 14	Feu d'artifice et bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Du 14 au 18	Exposition de peinture	Salle annexe	Xavier Duchemin
Les 16 et 17	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Vendredi 17	Concert Una Corda	Pour les jeunes, chapelle, 17h30	Escales Musicales
Vendredi 17	Concert Una Corda	Pour tous, église, 20h15	Escales Musicales
Samedi 18	Pique-nique électronique	Plage du Drehen, 18h	AJI
Du 22 au 26	Exposition de peinture	Salle annexe	Sabine Juery
Les 23 et 24	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Samedi 25	Régate Chiloux's cup	Port d'Arradon, 10h30	ANIM
Samedi 25	Course des garçons de café		AJI
Les 30 et 31	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
<b>Septembre</b>			
Les 8 et 9	Régate Trophée Gilles Gahinet	Port de Larmor-Baden, 13h30	ANIM
Les 15 et 16	Journées européennes du patrimoine		
Samedi 22	Izenah Xtrem		
Du 28 au 30	Festival des Insulaires	île de Groix	
<b>Octobre</b>			
Samedi 27	Bourse aux plantes	Cour du Rinville	
Dimanche 28	Concert de jazz quartet Nicolas Chatelet	Pour les jeunes, chapelle, 15h	Escales Musicales
Dimanche 28	Concert de jazz quartet Nicolas Chatelet	Pour tous, église, 16h30	Escales Musicales
<b>Novembre</b>			
Les 2 et 3	Théâtre « C'est la guerre M. Gruber »	Salle annexe, 20h	Compagnie du Caillou
<b>Décembre</b>			
Samedi 1 <sup>er</sup>	Spectacle danses celtiques	Salle polyvalente, 17h30	Korollerien Izenah

